



Organisation
internationale
du Travail

Analyse des actions de communication sur le travail des enfants en Côte d'Ivoire

Août 2013

Programme
international
pour l'abolition
du travail
des enfants
(IPEC)

Copyright © Organisation internationale du Travail 2013

Première édition 2013

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

IPEC

Analyse des actions de communication sur le travail des enfants en Côte d'Ivoire / Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC); Organisation internationale du Travail - Genève: OIT, 2013.

ISBN: 978-92-2-227231-0 (Print); 978-92-2-227232-7 (Web PDF)

International Labour Office; ILO International Programme on the Elimination of Child Labour

Données de catalogage du BIT

Note
Cette publication a été élaborée par Ange Gbongue pour l'IPEC et coordonnée par Hyacinthe Mokié Sigui du bureau de l'IPEC en Côte d'Ivoire et Alexandre Soho du bureau de l'IPEC à Genève. L'auteur remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de cette étude pour leur soutien efficace dans la recherche de données utiles à cette étude, et tout particulièrement les responsables des ONG «Fraternité Sans limite» (FSL) et «Afrique Secours Assistance» (ASA) pour leur soutien. Cette publication de l'OIT a été financée par le ministère du Travail des Etats-Unis (<i>Department of labour</i>) (Projet RAF/09/51/USA). Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques de ce ministère. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils sont cautionnés par le Gouvernement des Etats-Unis.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org ou visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/ipecc

Photocomposition par le bureau de l'IPEC à Genève

Table de matières

Abréviations.....	vii
Préambule	ix
Chapitre 1: Introduction générale	1
1.1. Contexte général	1
1.2. Justification	4
1.3. Méthodologie	5
Chapitre 2: Étude des concepts clés	7
2.1. La communication	7
2.2. Le travail des enfants	9
Chapitre 3: Le travail des enfants en Côte d'Ivoire	11
3.1. L'ampleur du phénomène	11
3.2. Les causes du travail et de la traite des enfants.....	12
3.3. Les conséquences des pires formes de travail des enfants.....	13
3.4. Les acteurs impliqués dans la lutte contre le travail des enfants	14
3.5. Les solutions des acteurs	18
Chapitre 4: Présentation des actions de communication dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants	23
4.1. Les actions de communication	23
4.2. Les effets des actions de communication	32
Chapitre 5: Analyse SWOT des actions de communication	35
5.1. Les forces des actions de communication	35
5.2. Les limites des actions de communication	36
5.3. Les opportunités	41
5.4. Les menaces.....	42
Chapitre 6: Recommandations et conclusion	44
6.1. Au niveau structurel	44
6.2. Au niveau stratégique et opérationnel.....	45
6.3. Conclusion.....	52
Bibliographie.....	55
Annexe 1: Tableau récapitulatif des techniques et outils de communication de quelques acteurs	57
Annexe 2: Articles de presse	59
Annexe 3: Résultats enquêtés CAP	61
Annexe 4: Les propositions des enquêtes.....	65

Abréviations

ASA	Afrique Secours Assistance (ONG)
BICE	Bureau Internationale Catholique pour l'Enfance
BIT	Bureau international du Travail
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
DSRP	Document de Stratégie pour le Réduction de la Pauvreté
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération Allemande au Développement)
ICI	International Cocoa Initiative
IPEC	Programme international pour l'abolition du travail des enfants
LTTE	Lutte contre la Traite et le Travail des Enfants
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAC	Plan d'Action Communautaire
PFTE	Pires formes du travail des enfants
RICAE	Réseau Ivoirien des Communicateurs Amis des Enfants
SIMPOC	Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants de l'IPEC
SSTE	Système de suivi du Travail des Enfants
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Programme de l'Etat Américain pour la Lutte contre le Sida
WACAP	Programme Ouest Africain pour Lutter contre le Travail Dangereux et l'Exploitation des Enfants dans l'Agriculture Commerciale.

Préambule

L'objet préalable de cette étude était d'évaluer l'impact de la communication sur le travail des enfants de 2000 à 2012. Une étude d'impact suppose une évaluation de la situation *a priori* et *a posteriori* (T0 - T1).

Concrètement, dans le cas de cette étude, il aurait fallu disposer des plans de communication élaborés en 2000 ainsi que des rapports d'activités des différents acteurs, afin d'évaluer les résultats des actions de communication sur le travail des enfants une décennie plus tard.

Malheureusement très peu d'organisations ont élaboré un tel plan de communication ou n'ont pu le mettre en œuvre pour diverses raisons. C'est le cas du programme Système de Suivi du Travail des Enfants dans la cacaoculture (SSTE). Le plan de communication proposé est plutôt un ensemble d'actions de communication articulé autour d'événements, tels que la célébration de la journée mondiale contre le travail des enfants, l'inauguration d'une école primaire dans un village, etc.

L'approche de l'étude a été d'analyser les actions de communication des différentes structures pour en dégager les forces et les faiblesses.

L'étude a été réalisée sur la base des investigations, de recueil des textes, des visites des structures, et des entretiens avec des responsables administratifs et politiques, ainsi qu'avec des responsables de structures privées intervenant dans le domaine de la protection des enfants contre l'exploitation et la traite.

1.1. Contexte général

1.1.1. Généralités sur la Côte d'Ivoire

Le contexte politique national et régional

La Côte d'Ivoire est un pays d'Afrique de l'ouest ayant des frontières communes avec le Libéria, la Guinée, le Mali, le Burkina Faso et le Ghana. Sa capitale politique est Yamoussoukro et sa capitale économique Abidjan. Sa superficie est de 322 462 km² et sa population estimée à 21,1 millions d'habitants dont 4,5 millions d'étrangers¹. Au plan administratif, le pays est divisé en 31 régions administratives, 107 départements, 510 sous-préfectures, 12 districts (dont deux districts autonomes, Abidjan et Yamoussoukro) et 197 communes².

La Côte d'Ivoire a été confrontée pendant une décennie à une crise politico-militaire qui a eu des répercussions multiples au niveau social (la récente crise postélectorale de 2010 a occasionné 3000 morts), économique et régional.

En effet, les relations entre la Côte d'Ivoire et ses voisins, notamment le Burkina-Faso et le Ghana ont connu quelques tensions nées de leur supposée implication dans la crise ivoirienne. Si ses relations bilatérales semblent se normaliser, on ne saurait en dire autant en ce qui concerne la situation intérieure.

Le pays doit donc faire face à des défis de consolidation de la démocratie, de la paix, de la sécurité, de la réconciliation, du développement économique et social et de la croissance démographique non maîtrisée.

La situation économique

Malgré une décennie de crise, la Côte d'Ivoire continue de faire figure de puissance sous-régionale. Le PIB selon la banque mondiale est estimé à 24,07\$ milliard(s) en 2011. Le pays se classait au 163ème rang mondial (sur 182) de l'indice de développement humain du PNUD, d'où un taux de pauvreté de 49 pour cent (moins de 1\$ par personne et par jour)³.

La Côte d'Ivoire dispose pourtant de solides atouts économiques. Elle possède des infrastructures héritées des deux décennies du «miracle ivoirien»(1960-1980): 2ème port d'Afrique sub-saharienne, important réseau routier. L'économie ivoirienne souffre néanmoins fortement de la dégradation des facteurs de production de base depuis la crise.

Dans le secteur primaire, par exemple, le pays est le 1er producteur de cacao au monde avec près de 40 pour cent du marché. Il figure aux tous premiers rangs africains pour plusieurs autres productions agricoles d'exportation (caoutchouc, anacarde, coton, café, palmier à huile, banane, ananas, cola). Depuis quelques années, il a exploité des gisements de gaz et de pétrole lui permettant d'exporter de l'électricité et du brut comme des produits raffinés.

En dépit de ce contexte favorable, la Côte d'Ivoire doit relever de nombreux défis, notamment dans le domaine de la lutte contre la corruption et de l'insécurité.

¹ Données 2009 de la Banque Mondiale.

² Comité National de Télédétection et de l'Information Géographique CNTIG. www.cntig.ci.

³ Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en Côte d'Ivoire publié en 2008.

Le contexte social

Malgré les efforts des gouvernants en matière de réduction de la pauvreté (programme de lutte contre le chômage des jeunes, appui des projets aux femmes, développement d'infrastructures...), la pauvreté s'accroît. Les ressources sont réparties de façon inégale. Ainsi, en zone rurale, le taux de pauvreté a été estimé à 62,45 pour cent en 2008⁴.

La crise post-électorale aura aggravé la situation. L'ouest de la Côte d'Ivoire notamment, a subi les affres de la guerre (massacres des populations, pillages, occupation des terres...) et reste une véritable poudrière (conflits ethniques et fonciers récurrents).

Ce contexte a aussi des effets néfastes sur le modèle d'éducation donné aux enfants. En effet, la précarité et la difficulté de subvenir aux besoins vitaux de la famille ne permettent plus aux parents d'investir dans l'avenir de leurs enfants.

L'école n'est plus perçue comme un facteur d'intégration et de réussite sociale. Ainsi, les parents ont tendance à déscolariser leurs enfants et à les envoyer chercher un emploi⁵. Ces enfants, adolescents sont susceptibles d'être victimes de traite et d'exploitation.

Ainsi, selon l'Enquête Nationale sur le Niveau de Vie des Ménages 2008 (ENVM 2008) 1 570 103 enfants économiquement actifs exercent dans le secteur de l'agriculture et 517 520 exercent dans le secteur des services.

Cette enquête établit également que 1 202 404 enfants sont impliqués dans un travail dangereux et 3 364 sont victimes de traite.

Pour mener à bien le combat contre le travail des enfants, le Gouvernement a adopté le 20 septembre 2007 en conseil de ministres *le Plan National d'Actions contre la Traite et le Travail des Enfants*.

Ce plan prend en compte la lutte contre les pires formes du travail des enfants dans tous les secteurs de l'économie nationale. Il avait pour objectif principal de réduire de 50 pour cent l'incidence du travail des enfants à l'horizon 2011.

Ce plan a été évalué par le gouvernement avec l'appui technique et financier du BIT. Un nouveau plan a été adopté en mars 2012. Le nouveau plan s'articule autour de 4 objectifs stratégiques:

- **La prévention** en consolidant le cadre législatif, en sensibilisant les communautés, en mobilisant les partenaires et en partageant les connaissances.
- **La protection** en améliorant l'accès à l'éducation, en prenant en charge les victimes, en mettant en place des structures d'orientation et en renforçant la coopération régionale et internationale.

⁴ Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en Côte d'Ivoire publié en 2008

⁵ Selon le Rapport d'Etat sur le Système Educatif National (RESEN: février 2009) la Côte d'Ivoire a encore un taux d'analphabétisme qui ne permet pas le décollage de son développement. économique et social. Selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 1998) le taux général d'analphabétisme s'élève à environ 63,7 pour cent chez les adultes (15 ans et plus) dont 59,5 pour cent d'hommes contre 71,5 pour cent de femmes. Le milieu rural compte à lui seul 92,2 pour cent des analphabètes.

- **La répression** en identifiant et en punissant les responsables de la traite et des pires formes de travail des enfants et en consolidant la coopération régionale de la police.
- **Le contrôle et évaluation**, notamment à travers la mise en œuvre du Système national de contrôle du travail des enfants ainsi que du Système d'observation et de suivi du travail des enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI).

1.1.2. Le paysage médiatique en Côte d'Ivoire

La presse écrite et audiovisuelle

Les médias notamment la presse écrite et audiovisuelle sont le canal par excellence de diffusion des messages et information sur le travail des enfants qui permettent d'atteindre un public divers et varié.

Le paysage médiatique ivoirien est composé d'une cinquantaine de périodiques paraissant régulièrement, de deux chaînes de télévision et d'une cinquantaine de radios.

La presse écrite

Elle est fortement influencée par l'environnement politique. En Côte d'Ivoire, la majorité des titres sont financés par les partis politiques ou par l'Etat.

- **Journaux appartenant à l'État**: le quotidien progouvernemental *Fraternité Matin*.
- **Journaux politiques**: ceux communément appelés les journaux «verts» parmi lesquels: *le patriote, le nouveau réveil, le mandat*. Les «journaux bleus» proches de l'opposition (FPI): *Notre Voie, Le Temps, Le Nouveau Courrier, LG infos*.
- **Titres «apolitiques»**: *soir info, l'inter, l'Intelligent d'Abidjan*.
- Titres qui ont un **caractère ludique** ou **spécialisé** dans les faits de société: *Top visage, Allo Police?, GBICH*, etc.
- **Titres spécialisés**: *le journal de l'économie, la tribune de l'économie*.

Les médias audiovisuels

Le paysage audiovisuel ivoirien est dominé par la Radio Télévision Ivoirienne(RTI). La RTI est une société d'Etat dont la mission essentielle est d'informer et d'éduquer les populations.

Elle totalise deux chaînes de télé (RTI1 RTI 2) et 2 chaînes de radio (radio Côte d'Ivoire et fréquence II). RTI 1 et Radio Côte d'Ivoire couvrent l'ensemble du territoire national. La couverture de TV2 se limite à Abidjan et ses environs (Bassam, Bonoua...).

A côté des radios nationales existent des radios de proximité. L'on recense plus d'une dizaine de radios de proximité. Elles représentent un intérêt local et prennent en compte la vie d'une communauté sur le plan social, économique et culturel.

Les programmes sont composés généralement de magazines de sensibilisation sur la santé, l'éducation, le développement rural, l'agriculture. Les radios de proximité ont un avantage considérable: les programmes sont diffusés dans les langues locales.

Le coût de la communication

Nous vous proposons à titre indicatif les coûts de production et de diffusion d'un prêt à diffuser (PAD) sur la première chaîne de télévision nationale et sur une radio de proximité.

- Le Budget de production d'une émission mensuelle de 15 minutes (location de caméra, tournage, montage, etc.) est estimé à dix-neuf (19) millions de francs CFA⁶.
- L'achat d'espace pour la diffusion d'un PAD de cinq (5) minutes sur la première chaîne de télévision coûte **un million neuf cent quarante-quatre mille six cent quarante** (1 944 640) francs CFA⁷.
- L'achat d'espace dans le cadre d'une campagne de communication qui s'étend sur un mois⁸ est estimé à **deux cent mille** (200 000) francs CFA.

1.2. Justification

Le travail des enfants en Côte d'Ivoire a été révélé à l'opinion publique en 2001 suite à une série d'articles et de productions diffusées par la presse nationale et internationale. L'une de ces productions, un documentaire intitulé *Slavery* diffusé sur la chaîne britannique, BBC accuse la Côte d'Ivoire d'encourager le trafic d'enfants maliens et burkinabés aux fins de servir de mains d'œuvre dans les plantations de cacao de Côte d'Ivoire. Ces publications et productions ont accru la prise de conscience du phénomène à travers le monde.

Ainsi, sous l'instigation des sénateurs américains HARKIN et ENGEL, un amendement a été introduit en 2001 au congrès américain en vue d'adopter des sanctions contre le cacao produit par les pays producteurs qui utiliseraient les enfants dans le processus de la production de cacao. Après avoir rejeté de manière catégorique ces accusations, le gouvernement ivoirien se rétracte et finit par prendre des mesures pour combattre le phénomène.

Des actions de sensibilisation et de remédiation se mettent alors en place avec le soutien des organisations internationales.

Au niveau de la sensibilisation par exemple, des activités de formation ont été organisées pour susciter l'éveil de conscience des populations.

En voici quelques-unes:

- En avril 2005, soit 3 mois avant la date fixée par les Etats-Unis pour l'exécution de sa menace d'embargo, le gouvernement ivoirien démarre le projet SSTE (Système

⁶ Données estimées par TATOO PRODUCTION. Agence de production audiovisuelle.

⁷ Tarifs 2012 RTI Publicité.

⁸ Source: radio ATM (radio communale de développement communautaire située dans la commune de Port-Bouet).

de suivi du travail des enfants) en vue de la certification du processus de production du cacao.

- Des séminaires de formation sont organisés à l'endroit des acteurs intervenant dans la chaîne de production du cacao.
- Les campagnes de sensibilisation conduites par le Ministère du travail à travers la Direction Générale du Travail dans 5 départements (Abengourou, Aboisso, Daoukro, Oumé et Soubré) entre 2004 et 2006. Ces actions de sensibilisation ont permis de sensibiliser **189 974** personnes.
- La Coopération Technique Allemande (GTZ) a apporté un appui financier à l'organisation de plusieurs sessions de formation des agents des forces de défense et de sécurité par le biais de la Sous-direction de la lutte contre le trafic d'enfants et la délinquance juvénile de la police nationale.
- Les actions de plaidoyer menées à l'endroit des autorités ont permis la réforme du cadre législatif et réglementaire. Le BIT, à titre d'exemple a participé à l'élaboration du Plan d'action contre la traite et les pires formes de travail des enfants, de l'avant-projet de loi sur la traite et les pires formes de travail des enfants.

Cependant, malgré tous les efforts déployés, le phénomène persiste.

En Côte d'Ivoire, les résultats des différentes études réalisées démontrent une nette évolution du phénomène. En effet, dans la cacaoculture, le nombre d'enfants travailleurs est passé de 600 000 en 2002⁹ à 1 570 103 en 2008¹⁰ soit une augmentation de plus de 100 pour cent.

La persistance voire l'aggravation de la situation incite à s'interroger sur l'efficacité des actions entreprises notamment en matière de communication. Autrement dit, la stratégie ou les stratégies de communication mise(s) en œuvre par les différents acteurs contribue(ent)- elle(s) de manière efficace à l'éradication du phénomène?

1.3. Méthodologie

Cette étude commanditée par le BIT a pour objectif d'analyser les actions de communication mises en œuvre par les acteurs impliqués dans la lutte contre le travail des enfants de 2000 à 2012. Il s'agit plus particulièrement de:

- faire un inventaire des actions de communication; et,
- proposer des mesures correctives qui permettront aux structures étatiques et autres acteurs clés d'harmoniser leurs stratégies.

Notre démarche a consisté à faire un diagnostic de la situation à partir de données mise à notre disposition par les différentes organisations que sont le BIT, l'UNICEF, la Fondation ICI complétés par des recherches sur internet et dans la presse écrite (Fraternité-Matin, Notre voie, le Temps, Soir info, le nouveau réveil).

Des entretiens semi dirigés ont été également réalisés auprès de personnes ressources de différentes institutions engagées dans la lutte contre les pires formes de travail

⁹ Enquête réalisée en 2002 et publiée en 2003 par le BIT, l'IITA et l'USAID.

¹⁰ Enquête Nationale sur le Niveau de Vie des Ménages 2008 (ENVM 2008).

des enfants notamment la Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants (DLTE), le projet Système de Suivi du Travail des Enfants dans le cadre de la Certification du processus de production du Cacao - SSTE-Certification -, le Service Autonome de l'Alphabétisation - SAA , le Bureau International Catholique de l'Enfance - BICE , l'ONG Afrique Secours Assistance - ASA -, l'ONG FSL, le Réseau ivoirien des Communicateurs Amis des Enfants (RICAE).

Une enquête menée auprès de 150 enfants travailleurs recensés à Abidjan et dans la région de la Mé¹¹ a complété ces deux stratégies de recherche. Elle a eu pour but d'évaluer la connaissance de la cible concernée sur les PFTE et de connaître leurs sources d'information.

La présentation de ce rapport se fera en quatre parties. La première partie consistera à définir des concepts de communication et de travail des enfants. Cette première étape permettra de circonscrire notre intervention en ce qui concerne surtout la communication. Le champ d'étude de ce concept étant varié nous verrons quel domaine de la communication s'applique le mieux à la lutte contre le travail des enfants.

Ensuite, un état des lieux du travail des enfants en Côte d'Ivoire permettra de présenter la situation et les réponses apportées par l'Etat de Côte d'Ivoire et les acteurs terrains notamment aux niveaux juridiques et institutionnels. L'environnement est-il favorable à la mise en œuvre de stratégies efficaces de communication?

Une présentation des actions de communication à travers ses composantes et leurs effets constituera la troisième partie du document.

La quatrième partie sera consacrée à l'analyse SWOT des actions de communication. Le but est d'évaluer les forces et les faiblesses des différentes actions de manière à mieux les orienter.

Sur la base de ce diagnostic, des recommandations seront enfin proposées afin d'aider les différents acteurs à élaborer leurs stratégies de communication.

¹¹ Le choix des activités s'est fait sur la base de la liste des travaux dangereux interdits aux moins de 18 ans publiée par l'arrêté 009 MEMEASS/CAB du 19 janvier 2012 révisant l'arrêté n° 2250 du 14 mars 2005. Le champ d'investigation: Abidjan cumule 23 pour cent des enfants exerçant dans le secteur informel. La région de ME a été choisie dans le but de prendre en compte les enfants travaillant dans la cacao culture, grande pourvoyeuse d'emplois en matière de travail des enfants. Par ailleurs, nous désirions enquêter dans une région couverte par une ONG. Objectif: évaluer le degré de connaissance des enfants sur les PFTE afin de mieux cerner l'impact des actions de communication des ONG sur le terrain.

2.1. La communication

La **communication** est l'action de communiquer, d'établir une relation avec autrui, de transmettre quelque chose à quelqu'un par un canal.

Elle peut aussi désigner l'ensemble des moyens et techniques permettant la diffusion d'un message auprès d'une audience plus ou moins vaste et hétérogène ou l'action pour quelqu'un ou une organisation d'informer et de promouvoir son activité auprès d'autrui, d'entretenir son image, par tout procédé médiatique.

Cette définition peut être complétée par celle du journaliste écrivain Hervé Collet. Selon ce spécialiste de la communication sociale, «Communiquer, c'est chercher à transmettre une information, ou à provoquer chez le destinataire du message un changement d'attitude ou un acte précis»¹².

Le but des actions de communication devrait donc être d'opérer un changement de comportement, d'opinions, de perception, d'attitude chez les bénéficiaires des programmes ou les différentes cibles des programmes initiées par les organisations en charge de la lutte contre la traite et les PFTE.

Cette vision de la communication est partagée par l'ensemble des organisations internationales engagées dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants. UNICEF, BIT, ICI, etc.

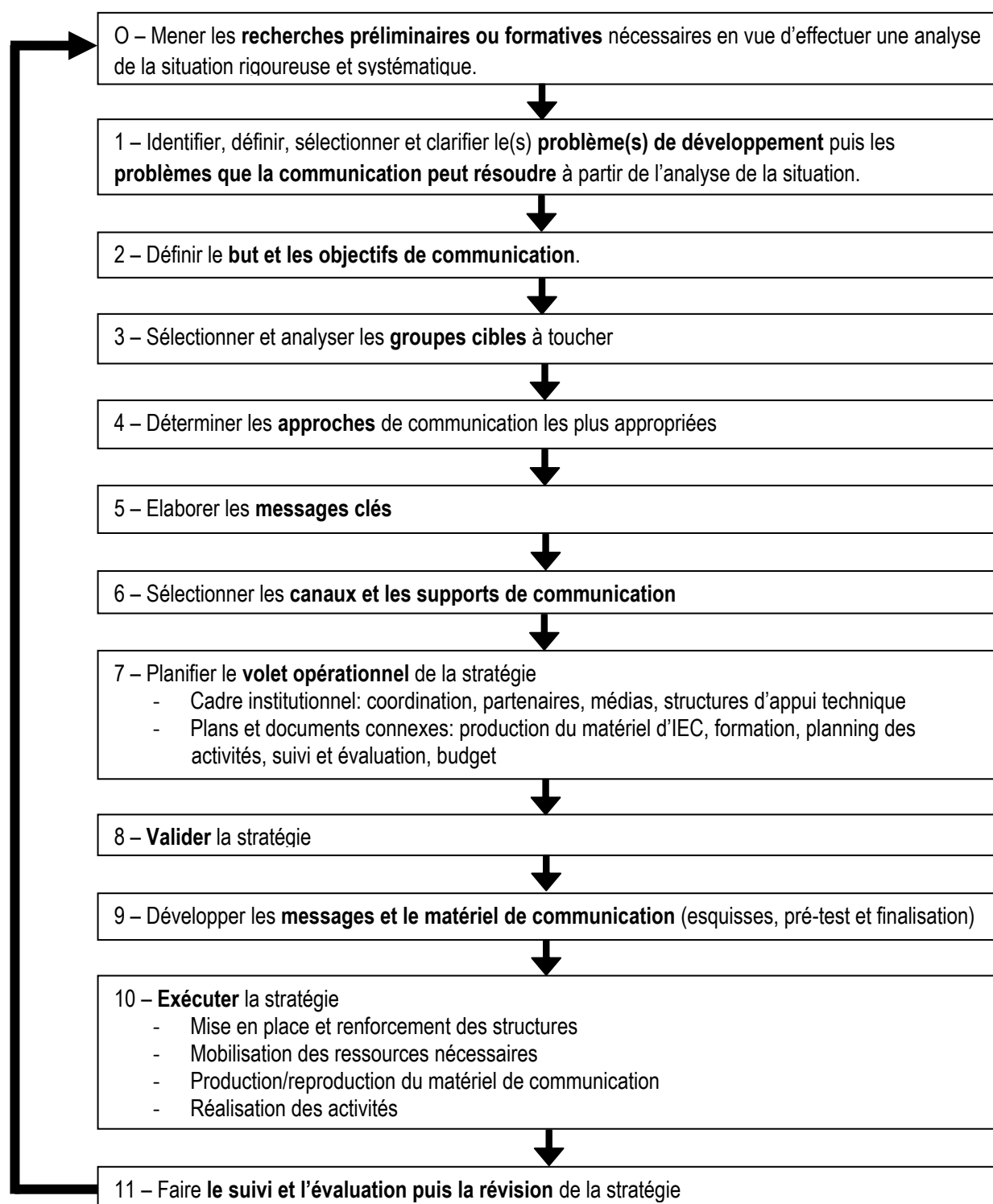
En effet, selon un rapport inter-agence (UNICEF, BIT et Banque Mondiale) publié en vue de la Conférence mondiale sur le travail des enfants qui s'est tenue à La Haye en mai 2010, la communication comme outil pour le changement de comportement fait partie intégrante de la stratégie de lutte contre le travail des enfants¹³.

¹² Extrait de l'ouvrage «Communiquer: pourquoi, comment ? – Le guide de la communication sociale», Paris, Éditions Cridec, 2004, 608 pp. Cf. www.cridec.com et www.colletherve.com.

¹³ Réunion inter agence tenue à la Haye en 2010 pour définir une stratégie commune de lutte contre le travail des enfants en vue d'une éradication du phénomène en 2016.

Comment communiquer pour atteindre ce changement de comportement?

Il existe différents guides et supports de formation qui définissent la stratégie pour mettre en œuvre une communication pour le changement. Nous nous sommes intéressées au guide de communication pour le changement de comportement élaboré par le Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)¹⁴ schématisé ainsi:



¹⁴ Guide méthodologique d'élaboration d'une stratégie de communication multimédia. La communication pour le développement. Manuel 1. Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture Rome, 2002.

2.2. Le travail des enfants

Les concepts et les normes en matière de travail des enfants se présentent comme suit.

2.2.1. L'enfant

Selon la Convention des Nations Unies relative aux droits des enfants, la Charte africaine des droits des enfants et la Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum, l'enfant est tout être humain de l'un ou l'autre sexe âgé de moins de 18 ans sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.

2.2.2. Le travail des enfants

Selon les **Conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT sur l'âge minimum et les pires formes de travail des enfants**, le travail des enfants fait référence aux travaux susceptibles de nuire à la santé et au développement physique, mental, moral ou social des enfants ou de compromettre leur éducation.

Toutefois, la Convention n° 138 de l'OIT précise en son article 3 que les travaux dangereux peuvent être effectués **dès l'âge de 16 ans** par des enfants, après consultation des organisations patronales et syndicales, quand leur santé, leur sécurité et leur moralité sont pleinement garanties et qu'ils ont reçu l'instruction ou la formation professionnelle adéquate.

2.2.3. Les pires formes de travail

Ce sont les travaux intrinsèquement condamnables qui sont classés parmi les pires formes de travail des enfants car selon les définitions de la communauté internationale, ils relèvent de l'esclavage, de la traite, de la servitude pour dettes et d'autres formes de travail forcé, y compris le recrutement forcé d'enfants en vue de leur participation à des conflits armés, de la prostitution, de la pornographie et d'autres activités illicites.

L'UNICEF précise en 1987, que le travail des enfants relève de l'exploitation s'il implique:

- un travail à plein temps à un âge trop précoce;
- trop d'heures consacrées au travail;
- des travaux qui exercent des contraintes physiques, sociales et psychologiques excessives;
- un travail et une vie dans la rue, dans des conditions peu salubres et dangereuses;
- une rémunération insuffisante;
- l'imposition d'une responsabilité excessive;
- un emploi qui entrave l'accès à l'éducation;
- des atteintes à la dignité et au respect de soi des enfants, comme l'esclavage ou la;
- servitude et l'exploitation sexuelle;
- un travail qui ne facilite pas l'épanouissement social et psychologique complet.

2.2.4. La traite des enfants

La **traite des enfants** peut être définie comme le déplacement d'un enfant d'un espace à un autre dans un but d'exploitation. La circulation des enfants relève de la traite, lorsque trois critères sont en général réunis:

- la réalisation d'une transaction (le plus souvent, de nos jours, financière);
- l'intervention d'un ou de plusieurs intermédiaires;
- l'intention d'exploiter.

3.1. L'ampleur du phénomène

Les études réalisées sur le phénomène du travail des enfants en Côte d'Ivoire donnent un aperçu de l'ampleur de la situation.

L'enquête réalisée en 2002 et publiée en 2003 par le BIT, l'IITA et l'USAID

Cette enquête a permis d'établir que dans le secteur de la cacaoculture:

- plus de 600 000 enfants de 6 à 17 ans sont impliqués dans la production et parmi eux plus de 98 pour cent travaillaient dans des plantations familiales;
- environ 127 000 enfants exercent des tâches jugées dangereuses dans les plantations de cacao (épandage d'engrais, pulvérisation, port de charges lourdes, nettoyage à la machette).

Cette enquête a également établi qu'un nombre relativement faible d'enfants parmi ceux qui étaient exploités dans le secteur étaient victimes de traite.

L'étude sur l'analyse de la situation du travail des enfants, réalisée en 2003 par le Ministère en charge des Affaires Sociales, en collaboration avec l'UNICEF

Cette étude établit:

- qu'il existe des enfants qui travaillent dans des unités de production de type familial;
- que même si le travail s'effectue dans un cadre familial, le placement de l'enfant hors du cercle de la famille restreinte (travail avec le père et/ou la mère) l'expose quasiment aux mêmes risques que les enfants qui travaillent dans un cadre extra familial;
- que le placement de l'enfant dans une relation de «travail salarié» présente plus de risques pour l'enfant;
- que le secteur de l'agriculture et celui de l'informel en milieu urbain constituent des domaines dans lesquels le travail des enfants est accentué.

L'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE) de 2005

Cette enquête réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS) en collaboration avec le BIT a donné les résultats suivants:

- 395 990 des enfants économiquement actifs exercent dans le secteur de l'agriculture, et 160 103 exercent dans le secteur des commerces;
- environ 115 694 enfants travailleurs exercent des travaux dangereux interdits aux enfants par la réglementation en vigueur en Côte d'Ivoire;
- environ 33 450 enfants âgés de 5 à 17 ans ont été identifiés comme victimes de la traite, ce qui représente 1,1 pour cent de l'ensemble des enfants et 4,9 pour cent des enfants économiquement actifs. L'âge moyen de ces enfants est de 11,6 ans. La distribution des enfants en fonction du sexe donne une différence significative (58 pour cent de garçons et 42 pour cent de filles).

L'Enquête Nationale sur le Niveau de Vie des Ménages 2008 (ENVN 2008)

Cette étude a établi que 1 570 103 enfants économiquement actifs exercent dans le secteur de l'agriculture et 517 520 exercent dans le secteur des services. Elle montre également que 1 202 404 enfants sont impliqués dans un travail dangereux et 3 364 sont victimes de traite. Elle révèle qu'il s'agit principalement d'une traite interne, c'est-à-dire d'un transfert des enfants d'une région à une autre du pays aux fins d'exploitation économique.

En somme, les résultats de ces enquêtes démontrent que la traite et les PFTE dans la cacaoculture et au sein des ménages progressent de manière drastique en Côte d'Ivoire. Dans le secteur de l'agriculture par exemple 1 570 103 ont été recensés en 2008 contre 395 990 enfants en 2005. Le travail des enfants se présente donc comme un phénomène dont l'ampleur justifie la mise en place de programmes d'actions pour leur éradication.

3.2. Les causes du travail et de la traite des enfants

Plusieurs facteurs expliquent les Pires Formes de Travail des Enfants:

3.2.1. Les facteurs socio-économiques

La précarité des conditions de vie des ménages et les inégalités sociales

Selon les résultats du recensement de la population contenu dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), en Côte d'Ivoire, le taux de pauvreté a atteint 48 pour cent de la population en 2008*. Il est plus accentué en milieu rural qu'en milieu urbain. Le taux de pauvreté est passé de 49 pour cent en 2002 à 62,45 pour cent en 2008 en milieu rural contre 24,5 pour cent et 29,45 pour cent sur la même période en milieu urbain. La progression de la pauvreté est plus importante dans la ville d'Abidjan, avec environ 50 pour cent en plus, que dans les autres villes qui enregistrent un peu moins de 20 pour cent de hausse. La récente crise postélectorale de 2010 avec son cortège de pillage et de destruction des biens publics et privés a aggravé la situation.

Le défi qui se pose donc aux différentes organisations est de susciter l'intérêt des populations pour qui l'enfant est «une manne financière, un moyen de subvenir à leurs besoins».

Le faible taux de scolarisation

Il est dû le plus souvent à l'insuffisance des structures éducatives, du caractère sélectif de l'enseignement en Côte d'Ivoire, de la non gratuité et du caractère non obligatoire de l'enseignement (seulement 56 pour cent des enfants de 6 à 11 ans fréquentent une école primaire au niveau national). De plus l'école, n'est plus perçue comme un facteur de réussite. En témoigne le taux élevé du chômage chez les jeunes diplômés. Reconnaisant cette réalité, un représentant d'une agence internationale conseille d'orienter le message vers la nécessité de savoir lire et écrire: «Je dis aux parents que les enfants doivent savoir lire et écrire pour ne pas qu'eux-mêmes se fassent gruger par les acheteurs de produits».

La demande de main d'œuvre infantine

Elle est due au fait que ces derniers sont rémunérés faiblement par rapport aux ouvriers adultes, et qu'ils peuvent être utilisés pour les travaux ménagers une fois en famille ou chez leurs tuteurs; les crises économiques ne permettant pas l'utilisation d'une main d'œuvre adulte considérée comme coûteuse.

3.2.2. Les facteurs socio-culturels

Le travail des enfants est perçu comme un facteur de socialisation et de protection de l'enfant. «La question est d'autant plus cruciale pour les parents qui n'ont personne pour s'occuper de leurs enfants en leur absence et sont obligés de les emmener avec eux sur leurs lieux de travail. Nous sommes obligés d'en tenir compte dans les messages que nous délivrons» affirme un agent d'une ONG active dans la région de la ME.

Autre facteur socioculturel, l'ignorance des populations au niveau des sanctions qu'elles encourent et des conséquences des PFTE sur les enfants.

On pourrait enfin citer Le désir des enfants de s'affirmer, d'être autonome. L'enquête que nous avons réalisée auprès des enfants travailleurs révèle que la plupart des enfants travailleurs ont délibérément choisi de travailler pour «avoir leur propre argent de poche».

3.3. Les conséquences des pires formes de travail des enfants

Les enfants victimes de traite, d'exploitation et de travail sont sujets à plusieurs difficultés psycho-sociales et physiques.

3.3.1. Sur le plan affectif

L'enfant victime de traite est privé de sa famille et de son système de soutien, il vit un sentiment de perte et éprouve des difficultés d'adaptation à sa nouvelle société. En outre, la situation particulière vécue par les enfants victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle aggrave le traumatisme vécu par ces enfants et peut engendrer des troubles de santé mentale. Ceux-ci souffrent notamment de dépression, d'anxiété, de pensées suicidaires et présentent une faible estime de soi.

3.3.2. Sur le plan psycho-social

Les enfants victimes de la traite en subissent généralement les effets dans leur développement social et leur scolarité. Ils sont analphabètes ou peu formés parce que ne bénéficiant pas d'une éducation adéquate.

De plus, s'ils sont victimes de maltraitance, les chocs émotionnels peuvent les laisser traumatisés. Sans accès à l'école ni soutien familial, coupés des activités sociales normales, ils ne peuvent réaliser leur potentiel.

3.3.3. Sur le plan physique

Les enfants sont soumis à de mauvais traitements. Par conséquent, ils ont souvent des lésions physiques telles des ecchymoses, brûlures, lacérations et fractures, la contagion par le VIH et autres infections transmises sexuellement, des grossesses précoces, des dommages permanents à leur ossature (carences et retard de croissance) des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie.

3.3.4. Au niveau économique

Le travail des enfants perpétue le cercle vicieux de la pauvreté. L'enfant économiquement actif est condamné à demeurer toute sa vie un travailleur pauvre et peu qualifié. Si l'on se réfère aux données de l'enquête sur la vie des ménages (2008), ce sont 1 570 103 enfants qui sont concernés.

Conséquence pour le pays: l'absence d'une main d'œuvre qualifiée qui ne peut favoriser son essor économique.

3.4. Les acteurs impliqués dans la lutte contre le travail des enfants

3.4.1. Au niveau institutionnel

Un nouveau cadre institutionnel a été mis en place depuis le 3 novembre 2011 pour une meilleure coordination des parties prenantes.

Deux comités nationaux se chargent de la lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants.

Le Comité Interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants créé par décret n°2011-365 du 03 novembre 2011 et qui a pour Président le Ministre d'Etat, Ministre de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité

Le Comité interministériel est dirigé par le Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi qui comprend des représentants de quinze (15) Ministères dont ceux du Ministère de la Famille, des Enfants et des Femmes (vice-président du Comité).

Le Premier Ministre, les Ministres de la Justice, de l'Administration territoriale, de l'Économie et des Finances, de l'Éducation, de l'Artisanat, de l'Agriculture, de l'Éducation Technique, des Droits de l'Homme, de la Communication, de la Promotion de la Jeunesse, et de la Défense. Il a pour missions de:

- définir et garantir la mise en œuvre de politique nationale;
- valider les projets et les programmes de leurs partenaires afin de s'assurer de leur conformité avec la politique nationale;
- coordonner les activités de tous les partenaires impliqués;
- évaluer la mise en œuvre des projets et des programmes.

Le Comité National de Surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants, créé par décret n°2011-366 du 03 novembre 2011 présidé par la Première Dame de la République de Côte d'Ivoire

Le Comité National de Suivi est composé d'organisations internationales clés, d'organisations non-gouvernementales, de représentants du secteur privé et de travailleurs, dont l'ICI, l'OIT, l'UNICEF, Save the Children, le Conseil du café-cacao, le Groupement des exportateurs, le Groupement des négociants internationaux et l'Union générale des travailleurs de la Côte d'Ivoire.

Il a pour rôle de:

- faire un suivi de la mise en œuvre des projets et des programmes gouvernementaux, des conventions internationales et de la politique nationale;
- proposer des mesures contre le travail des enfants et pour la prise en charge des victimes;
- initier des actions préventives (sensibilisation) et contribuer à la réinsertion scolaire.

Le Comité national de suivi a élaboré avec l'appui d'acteurs au développement un Plan d'action national 2012-2014 contre la traite, l'exploitation le travail des enfants.

Ce Plan d'action national qui a vu le jour le 28 mars 2012 s'articule autour de 4 objectifs stratégiques:

- La prévention en consolidant le cadre législatif, en sensibilisant les communautés, en mobilisant les partenaires et en partageant les connaissances.
- La protection en améliorant l'accès à l'éducation, en prenant en charge les victimes, en mettant en place des structures d'orientation et en renforçant la coopération régionale et internationale.
- La répression en identifiant et en punissant les responsables de la traite et des pires formes de travail des enfants et en consolidant la coopération régionale de la police.
- Le contrôle et évaluation, notamment à travers la mise en œuvre du Système national de contrôle du travail des enfants ainsi que du Système d'observation et de suivi du travail des enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI).

Ces 2 décrets attestent de la volonté au plus haut niveau de l'Etat de Côte d'Ivoire, de lutter contre la traite et l'exploitation du travail des enfants.

3.4.2. Les structures privées

Elles sont diverses et nombreuses et ont des domaines d'intervention différents. On les classe en différentes catégories: les organisations non-gouvernementales internationales et nationales, le secteur privé, les organisations de travailleurs... il faut malheureusement déplorer le manque de coordination de leurs activités sur le terrain.

Au niveau des structures privées, on compte:

Les organisations internationales

- **Fondation ICI:** Le protocole Harkin-Engel, prévoyait dans son plan d'action (point 5), la création, par les industries du chocolat, d'une fondation internationale à but non lucratif dédiée à la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans les plantations de cacao. L'ICI est ainsi née en 2002. Elle réunit les industries chocolatières, les ONG et la société civile.

- **OIT:** Dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes en Côte d'Ivoire, l'OIT a mis en place depuis 1992, un dispositif de coopération technique avec les Etats.

Ce programme dénommé Programme international pour l'élimination du travail des enfants (IPEC) a pour objectif l'élimination progressive du travail des enfants dans le monde.

L'OIT à travers IPEC a mis en œuvre en Côte d'Ivoire de 2003 à 2009 deux projets que sont le projet Ouest Africain d'élimination du travail abusif des enfants dans l'agriculture commerciale (WACAP) et le **Projet sous régional de lutte contre la traite en Afrique de l'Ouest et du Centre (LUTRENA)**.

Depuis 2010, IPEC met en œuvre quatre (4) projets dans les secteurs du cacao et du travail domestique urbain.

- **UNICEF:** Les activités de l'UNICEF en Côte d'Ivoire sont déterminées et coordonnées avec le gouvernement ivoirien. Elles visent l'amélioration des conditions de vie des enfants et des femmes, en veillant au respect et à l'application de leurs droits avec une attention particulière aux groupes vulnérables. Le programme de la protection des enfants et des adolescents de l'UNICEF Côte d'Ivoire comprend quatre projets:
 - protection et réintégration des enfants affectés par le conflit;
 - protection légale et institutionnelle des enfants et adolescents;
 - lutte contre les violences et les pratiques traditionnelles néfastes faites aux enfants et aux femmes;
 - protection et réintégration sociale des enfants et des femmes en situation d'urgence.
- **GTZ:** la **Coopération Technique Allemande (GTZ)** a mis en œuvre un projet de Lutte contre la Traite et les Pires Formes de Travail des Enfants (LTTE) dans les plantations de cacao des départements de Soubré, Aboisso, Abengourou, Sinfra, Daoukro et Oumé, soit dans une zone produisant plus de 40 pour cent du cacao ivoirien.

Les ONG nationales

- **L'ONG Afrique Secours et Assistance (ASA)** a été créée en 1998 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, où se trouve son siège social.

Elle exerce dans le domaine de la Protection, de la prise en charge des populations vulnérables, etc., et intervient sur toute l'étendue du territoire à travers des antennes basées à Tabou, Man, Daloa et Soubré.

Elle intervient dans le domaine de la sensibilisation et du renforcement des capacités organisationnelles et fonctionnelles de structures locales de sensibilisation et de surveillance.

L'ONG ASA lutte également dans la lutte contre l'utilisation des enfants par les mouvements armés dans le cadre du Programme national de Prévention, Démobilisation et Réintégration (PPDR) des enfants associés aux groupes armés mis en place par le Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales avec l'appui financier et technique de l'UNICEF.

- **FSL:** L'ONG **Fraternité Sans Limites** travaille dans les régions de production cacaoyère de l'est (Abengourou, Agnibilékro), du nord-est (Bondoukou) et du sud (Tiassalé) où elle fait de la sensibilisation communautaire sur les dangers du travail des enfants dans les plantations de cacao. Elle intervient également dans la région de la ME. Elle bénéficie de l'appui du BIT-IPEC LUTRENA et de la Fondation ICI.

Les ONG internationales

- **BICE:** présent en Côte d'Ivoire depuis 1987, le **Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE)** conduit depuis 2000 un programme de prévention de l'exploitation abusive des jeunes filles domestiques à Abidjan. L'ONG développe des actions en faveur des enfants victimes de violences, abandonnés, abusés, des enfants en conflit avec la loi, les enfants handicapés et les enfants économiquement exploités. Le BICE agit également avec les agences de protection de l'enfance dans la lutte contre l'exploitation des enfants et des jeunes travailleurs domestiques dans les pays.
- **Save the Children:** Save the Children existe en Côte d'Ivoire depuis 1996. L'ONG intervient dans les domaines de l'éducation, la protection de l'enfant et le renforcement des capacités de la société civile dans le domaine des droits de l'enfant. Elle travaille avec des partenaires locaux et internationaux, pour favoriser la défense et la promotion des droits de l'enfant partout dans le pays.

Les organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs

Les organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs à travers la centrale syndicale UGTCL ont mené des actions de sensibilisation, de renforcement des capacités, d'insertion sociale des enfants et de création de comités de vigilance contre les pires formes du travail des enfants dans la cacao culture commerciale et contre la traite et l'exploitation des enfants dans la région du moyen Comoé.

Les actions de tous ces acteurs ont permis la prise de conscience des populations sur les dangers de la traite et des PFTE.

3.4.3. Le processus d'intervention des acteurs

Le schéma ci-dessous présente le processus et le domaine d'intervention des différents acteurs.

On constate que les orientations sont définies par les bailleurs des projets. Ce sont eux qui financent les activités des agences d'exécution et leur donnent leurs «feuilles de route».

Les décisions prises au plus haut niveau sont adaptées aux réalités locales par les ONG. Les bénéficiaires des programmes sont organisés en comité pour prendre le relais de la sensibilisation et de la formation auprès de leurs pairs.

Malheureusement, leur rôle se limite à ce cadre d'intervention. Ils sont rarement associés au processus d'élaboration des politiques ou programmes en matière de lutte contre les PFTE.

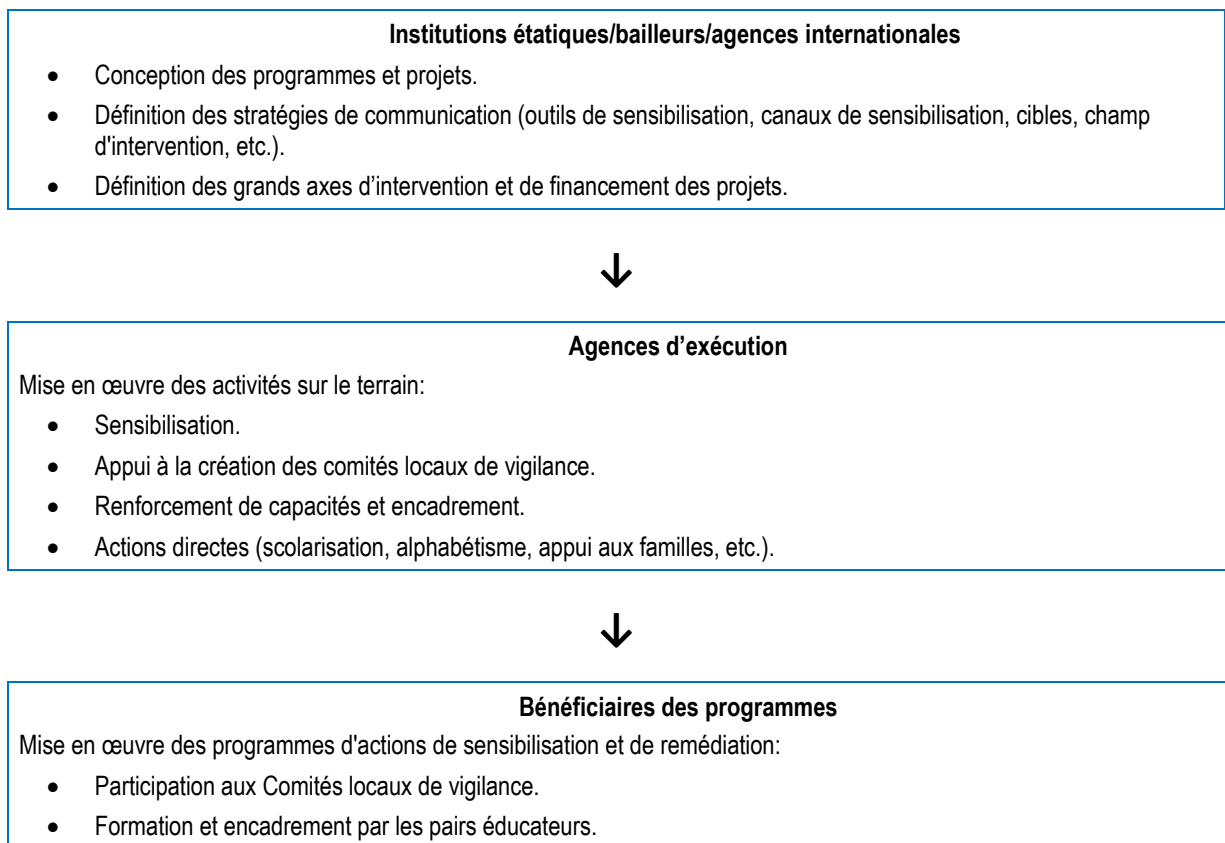
Une parfaite illustration en Côte d'Ivoire sont les rencontres périodiques organisées à l'endroit du corps préfectoral par les autorités étatiques.

Les préfets sont réunis dans la capitale politique ivoirienne où ils sont instruits des plans de lutte de travail des enfants. Ils sont chargés par la suite de les faire appliquer ou de les faire respecter (souvent sans moyens) dans leurs circonscriptions.

Il faut préciser que les destinataires des programmes ont rarement été invités dans ce genre de conclave.

Le risque d'une telle stratégie est de voir les populations mettre en œuvre les projets uniquement par respect de l'autorité préfectoral ou à cause de la présence des ONG. Les projets peuvent-ils avoir un impact durable si les populations ne se les approprient pas?

Schéma du processus d'intervention



3.5. Les solutions des acteurs

3.5.1. L'Etat de Côte d'Ivoire

Signature des conventions internationales

La Côte d'Ivoire a souscrit aux engagements internationaux suivants:

- la Convention n° 29 de l'OIT sur le travail forcé;
- la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant;

- l'Accord bilatéral Côte d'Ivoire – Mali, en matière de lutte contre le trafic transfrontalier des enfants;
- la Charte Africaine des Droits et du bien-être de l'enfant, instrument juridique africain de référence dans le cadre de la protection de l'enfant;
- la Convention n° 138 de l'OIT, sur l'âge minimum d'admission à l'emploi;
- la Convention n° 182 de l'OIT sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants;
- le Mémoire d'accord Côte d'Ivoire – BIT pour la mise en œuvre de la Convention n° 182;
- l'Accord multilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest, impliquant plusieurs neuf (9) pays d'Afrique Occidentale.

Adoption d'un cadre réglementaire et législatif

La Côte d'Ivoire a adopté un certain nombre de textes législatifs et réglementaire, il s'agit de:

- Le Décret n° 2001-467 du 25 juillet 2001 portant création du Comité National de Lutte contre la Traite et l'Exploitation des Enfants (CNLTEE). Ce Comité a pour mission d'assister le Ministère en charge des questions de l'enfance dans la définition des politiques, programmes et actions d'éradication de la traite et des pires formes de travail des enfants.
- L'arrêté n° 2250 du 14 mars 2005 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans dans tous secteurs d'activité économique.
- Le Décret n° 2005-264 du 21 juillet 2005 fixant les modalités d'application en matière de promotion de la famille, de la femme et de l'enfant de la loi n° 2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales.
- Le Décret n° 2006-11 du 23 février 2006 portant organisation du Ministère de l'Intérieur a créé une Sous-Direction de la lutte contre le trafic d'enfant et la délinquance juvénile. Elle est chargée de poursuivre et d'arrêter les auteurs de traite des enfants.
- Le Décret n° 2007-449 du 29 mars 2007 portant création du Comité de pilotage du Système de Suivi du Travail des Enfants dans le cadre de la certification du processus de production du cacao.

Elle chargée de la mise en œuvre de la politique de certification en Côte d'Ivoire.

- Le Décret n° 2007-469 du 15 mai 2007 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi a créé une Sous-Direction de la lutte contre le travail des enfants. Elle est chargée de mettre en œuvre la politique nationale en matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants et de coordonner toutes les actions dans ce domaine.

- L'arrêté n° 0074 du 23 septembre 2009 du Ministère de l'Education Nationale modifiant et complétant l'arrêté n° 0093 du 02 décembre 2005 portant création et réglementation des centres d'éducatifs communautaires.
- La Loi n° 2010-272 du 30 septembre 2010 portant interdiction de la traite et les pires formes de travail des enfants.
- Des arrêtés préfectoraux et sous préfectoraux de créations de comités locaux de lutte contre les pires formes du travail des enfants ont été pris par différents préfets et sous-préfets.

Bien que la Côte d'Ivoire se soit dotée de mécanismes juridiques dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants. Leur application reste un défi et l'on constate malheureusement que ces lois ne sont pas vulgarisées. Ce qui a d'ailleurs suscité la campagne d'affichage organisée par l'ex SALTE en 2010 dont le but était d'informer les populations sur les risques encourus en cas de violation de la loi interdisant le travail des enfants. Cependant, celle-ci a été déployée dans une zone géographique assez limitée¹⁵.

Les actions directes du gouvernement

Si l'on se réfère au rapport national de lutte contre les pires formes de travail des enfants en Côte d'Ivoire (2000-2009), on constate que la majorité des actions de lutte contre le travail des enfants a été exécutée dans la cacaoculture. Nous pouvons citer comme exemples:

Au niveau de la cacaoculture

Le programme SSTE

Un programme dénommé système de suivi du travail des enfants dans les plantations de cacao (SSTE) a vu le jour en 2005 en réponse à la menace d'embargo sur le cacao ivoirien suite à l'adoption du protocole Harkin-Engel aux USA. Il a pour mission de certifier le processus de production du cacao.

Ce programme de certification du cacao a permis d'atteindre plusieurs résultats contribuant à la prévention de la traite et des pires formes de travail des enfants dans les plantations de cacao.

Il a notamment permis de mettre en place des alternatives au travail des enfants dans les plantations de cacao (alphabétisation, appui à la scolarisation des enfants, formation professionnelle d'enfants victimes de pires formes de travail dans les plantations de cacao ou en situation de risque de l'être) dans plusieurs régions de production.

Au niveau de la traite

Le programme de réinsertion des enfants victimes de la traite

Le comité Nationale de lutte contre la traite et le travail des enfants a mis en place un manuel de procédure de prise en charge des enfants victimes de la traite.

¹⁵ Les affiches ont été déployées à Abidjan, Grand-Bassam...

Ainsi entre 2002 et 2009 le CNLTEE a procédé à la réintégration de 319 enfants victimes de traite et de pires formes de travail. Un réseau de 38 familles d'accueil volontaires des enfants ont reçu un appui financier et matériel qui leur a permis d'assurer l'hébergement et la prise en charge temporaire des enfants victimes identifiés dans leurs localités respectives.

La création de la Sous-Direction de la Lutte contre le Traite et la Délinquance Juvénile de la Police Nationale

La direction de la lutte contre le trafic d'enfant et la délinquance juvénile (S/DLTEDJ) fait partie des forces de Polices Criminelles depuis 2006. Cette Sous-direction intègre ce qui était la Brigade de Mineurs en adoptant son mandat et en élargissant ses compétences territoriales au niveau national. Comme mission, elle lutte contre le trafic d'enfants et la délinquance juvénile et contre toute atteinte aux droits fondamentaux des enfants. Décret 2006-11 du 22 Février 2006 portant l'organisation du Ministère de l'Intérieur.

De juin 2006 à juin 2009, les services de la police nationale ont identifié et intercepté 321 enfants victimes de traite dont 124 cas de traite transfrontalière dans des départements de la zone de production de cacao (Soubré, Aboisso, Divo, Bonoua, Daloa, Abengourou, Tiébissou, Guiglo, Tiassalé, Oumé, Dimbokro). L'action des forces de sécurité a également abouti à l'arrestation de 48 auteurs présumés de traite et exploitation d'enfants.

L'activité des forces de l'ordre est cependant desservie par le manque de moyens logistiques. Il est également à déplorer que certains agents des forces de l'ordre n'intègrent pas la communication ou la diffusion de l'information comme un moyen de lutte contre le travail des enfants. Un agent des forces a refusé de nous répondre sous prétexte qu'il doute de la sincérité d'une étude commanditée par une organisation internationale.»Comment être sûr que les informations que vous demandez ne vont pas être utilisée au détriment de notre pays?»

Au niveau de l'éducation non formelle

Le Service Autonome de l'Alphabétisation (SAA) a mis en place un programme de prévention des pires formes de travail des enfants par le biais de l'alphabétisation pour faciliter l'insertion scolaire et professionnelle des enfants en situation de travail dangereux ou en risque de l'être.

Aussi, grâce l'appui du BIT-IPEC (WACAP et LUTRENA), ces actions ont-elles été déployées dans les régions des lagunes, du Basassandra, du Moyen Comoé, du Sud Bandama, de la Marahoué et dans celle des Lacs.

3.5.2. Les acteurs internationaux

Pour les agences internationales, la lutte contre le travail des enfants¹⁶ est un phénomène transversal, qui sollicite tous les domaines de l'action politique: scolarisation, soins de santé, fonctionnement du marché du travail, application des normes et de la législation fondamentale du travail, protection sociale, accès aux services de base, redistribution des revenus, règles sociales, pratiques culturelles, etc.

¹⁶ Rapport inter agence édité en vue de la conférence mondiale sur le travail des enfants de la Haye de 2010.

Il s'agit donc d'apporter une réponse généralisée qui s'appuie sur quatre piliers que sont: **l'éducation, la protection sociale, le fonctionnement des marchés du travail, la communication et la sensibilisation du public.**

Leurs actions sur le terrain se matérialisent donc par la réalisation d'actions de remédiation (construction d'écoles), de formation, d'études sociologiques et juridiques sur le travail des enfants mais également par un soutien matériel et financier à l'Etat aux agences d'exécution.

Malheureusement, l'intervention des agences en Côte d'Ivoire est essentiellement orientée vers l'agriculture. Les ONG qui bénéficient du soutien de ces organisations sont actives dans l'agriculture avec un accent particulier dans les zones productrices de cacao. Citons à titre d'exemple Fraternité Sans Limites qui a reçu l'appui du BIT-IPEC LUTRENA et de la fondation ICI pour des actions de sensibilisation dans les départements de l'Est, du nord est et du sud de la Côte d'Ivoire.

Un agent d'une ONG déplore d'ailleurs ce caractère sectoriel de la lutte contre le travail des enfants. «Les enfants sont orientés maintenant vers les plantations d'hévéa ou de riz ou font d'autres travaux dans le but de se faire de l'argent. Vu que notre action se limite à la cacaoculture, nous ne pouvons intervenir de manière efficace faute de moyens» affirme-t-il.

En somme, on constate que les ONG qui sont financées et soutenues par les organisations internationales sont tenues au strict respect du cahier de charges qui leur est soumis. Ce qui pourrait être un obstacle à la mise en œuvre d'une communication efficace dans la lutte contre le travail des enfants.

Chapitre 4: Présentation des actions de communication dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants

4.1. Les actions de communication

4.1.1. La sensibilisation

Dans le cadre de la lutte contre les PFTE en Côte d'Ivoire, la sensibilisation a pour but d'améliorer la compréhension mutuelle et la mobilisation des communautés ainsi que la société dans son ensemble dans la perspective d'aboutir aux changements nécessaires dans les attitudes et comportements.

Ainsi, les formes de sensibilisation les plus courantes contre le travail des enfants sont la transmission d'informations, et la formation avec en priorité la participation directe et l'implication du public cible.

Les cibles privilégiées par les différents acteurs sont les paysans, les leaders communautaires et religieux, les associations et groupements communautaires, les autorités locales.

La sensibilisation peut en effet viser, une cible plus large (focus group) ou plus restreinte. Dans ce cas elle peut se présenter sous la forme d'un échange interpersonnel c'est-à-dire un dialogue entre les individus.

Les activités de sensibilisation

Elles comprennent:

- Les réunions et les manifestations grand public: la majorité des partenaires ont organisé des ateliers et réunions impliquant différents acteurs pour transmettre des informations. Des marches regroupant toutes les composantes de la communauté (autorités locales, populations) sont aussi organisés dans les localités. A cette occasion, des pancartes véhiculant des messages de sensibilisation sont portées par les enfants.
- Les campagnes publiques d'action de sensibilisation telles que la promotion de l'inscription des enfants à l'école ou l'enregistrement des naissances.
- L'organisation d'activités récréatives: les tournois de football intercommunautaires sont des moments choisis par les agences d'exécution pour sensibiliser les populations sur la question du travail des enfants.
- Les campagnes médiatiques: elles se traduisent par la conception et la diffusion d'émissions radiophoniques et télévisuelles.

Bonne pratique

Campagne d'affichage initiée par le SALTE

La campagne d'affichage initiée par le SALTE est une première en matière de lutte contre le travail des enfants. Elle était inédite par:

- Le thème: la vulgarisation de la Loi n° 2010-272 du 30 septembre 2010 portant interdiction de la traite et les pires formes de travail des enfants dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants.
- Le choix de communiquer sur un support autre que la presse écrite et audiovisuelle.
- Les zones couvertes par la campagne d'affichages sont: Abidjan, Grand-Bassam, Bingerville, Aboisso, Soubré, et San-Pédro.
- Le coût de la campagne: vingt (20) millions de francs CFA.

Les canaux d'information et de sensibilisation utilisés

- *Les supports visuels*

Les fiches de conseils, les documents d'information de poche, les histoires et exemples, les plaquettes et brochures illustrées, les photographies, les films, les documents d'information, les gadgets (tee-shirts, casquettes...), les newsletters, les bulletins d'information....

- *Les visites à domicile*

La visite à domicile est privilégiée par les agences d'exécution pour convaincre les personnes qui ont développé des comportements de résistance plus ou moins directs face à des interventions.

En effet, la visite à domicile a permis l'instauration de discussions franches et discrètes et instaurer un climat de confiance qui a agi considérablement sur le changement d'attitude de cette catégorie de personne.

Ce canal de sensibilisation a aussi permis aux acteurs terrain de se faire une idée des problèmes auxquels sont confrontés les enfants et leurs familles et de mieux orienter leurs stratégies.

Cette forme de sensibilisation doit être utilisée avec discernement, prévient un responsable d'ONG car «lorsqu'un cas de violation est signalé, les familles ne sont pas toujours réceptives. Certaines considèrent même nos interventions comme une atteinte à leur vie privée».

- *Les activités de conseils dans les centres spécialisés*

À l'exemple des kiosques d'écoute du BICE, les activités d'éducation de parents à enfants, la ligne téléphonique directe pour des activités de conseils, de notification de cas, etc.

- *Les annonces*

Dans les lieux de cultes ou lors de rassemblements et processions, les théâtres, les spectacles de musique et de danses traditionnelles, les jeux de rôle...

- *Les études*

Ce sont des documents d'analyse et de recherche qui informent les acteurs ou le public de l'évolution du travail des enfants dans le monde. Les faits et les statistiques sont des outils puissants pour appuyer un message notamment dans le cadre du plaidoyer.

Les données quantitatives et qualitatives contenues dans les études constituent un argument objectif car basé sur la réalité.

En Côte d'Ivoire plusieurs études et rapports ont été réalisés. La dernière intitulée Enquête Nationale sur le Niveau de Vie des ménages date de 2008. (Voir détail chapitre précédent).

Les moments de sensibilisation

La sensibilisation se fait à un moment où les populations sont disposés et disponibles. Dans les communautés qui ont bénéficié du programme de la Fondation ICI à SOUBRE, les agents rendaient visite aux populations tôt le matin avant leur départ au champ. Il profitait également **des jours de marchés** qui étaient programmés le vendredi, pour poursuivre la sensibilisation. A l'occasion des **vacances scolaires**, les tournois de football féminins sont organisés par les ONG qui en profitent pour diffuser des messages de sensibilisation.

Dans le cadre de campagnes de sensibilisation dans la cacaoculture, les thèmes sont choisis en fonction du **calendrier agricole**. Exemple: pendant le temps du traitement des produits phytosanitaire ou de la récolte les producteurs sont interpellés sur les dangers de l'inhalation des produits par les enfants, ou le transport des charges lourdes.

Elle a lieu également à l'occasion des journées de commémoration de l'enfant africain ou de la lutte contre le travail des enfants.

La conception du message

Les cibles ont besoin d'être informées sur les concepts liés au travail des enfants. Mais la préoccupation majeure des acteurs est de faire en sorte que ces définitions soient en adéquation avec la vision des populations.

Un défi difficile à relever dans un environnement où les populations restent attachées à leurs valeurs culturelles et perçoivent le travail de leurs enfants comme un facteur socialisant. De plus, les concepts de traite, d'exode, de travail dangereux, d'exploitation et de maltraitance sont des concepts qui ne trouvent pas d'équivalent dans les langues nationales et sont donc, pour certains, des concepts tout à fait étrangers ou difficiles à appréhender.

Comment les acteurs conçoivent ils leurs messages pour convaincre les cibles?

Bonne pratique Implication des enfants dans les campagnes de sensibilisation

**Soubre, 12 Juin 2012, Journée mondiale
contre le travail des enfants**



Les enfants ont été associés à la cérémonie de commémoration de la journée mondiale de lutte contre le travail des enfants organisée par l'ONG ASA à Soubre.

Les enfants ont défilé en brandissant 15 pancartes portant sur leurs droits fondamentaux.

Ainsi, on pouvait lire, entre autres: «Un enfant a besoin de protection, l'enfant n'est pas un manoeuvre...»; «Carton rouge au travail des enfants».

Les messages étaient lus et commentés en français puis traduits en Bakoué la langue du terroir, en Baoulé et en Malinké.

Ce qui a été une autre opportunité de sensibilisation sur les méfaits du travail des enfants dans la cacaoculture.

- *Les slogans*

Ils reflètent l'identité des organisations. Ils reflètent une promesse, un engagement des acteurs à mettre fin au travail des enfants.

En voici quelques-uns

- BICE: «pour chaque enfant, un avenir»;
- BIT: «promouvoir l'emploi, protéger des personnes»;
- ASA: «pour un développement et un bien être harmonieux des enfants et des populations».

Ils sont également conçus en fonction des campagnes de sensibilisation. Exemple: Envoyez les enfants à l'école... Pas de discrimination entre filles et garçons, protégez les droits de l'enfant, l'enfant n'est pas un manœuvre...

- *Les termes utilisés*

Le message sert à faciliter les échanges et à créer la confiance entre les deux entités. C'est pourquoi les agences d'exécution s'efforcent de le rendre simple, compréhensible, en utilisant des termes qui suscitent l'adhésion des cibles.

Voici un exemple de message proposé par un agent d'une ONG sur les conséquences du travail des enfants:

«Lorsque les adultes reviennent des champs, nous nous réunissons le soir pour échanger. Je choisis un individu parmi eux pour identifier les douleurs qu'il ressent après les travaux champêtres.

S'il me dit qu'il a souvent mal au dos ou a des douleurs à la poitrine par exemple, je lui demande s'il a eu à transporter des objets lourds dans sa jeunesse ou à inhaler des produits chimiques. Souvent la réponse est affirmative. J'établi alors une relation de cause à effet. Je l'exhorte ensuite à ne pas soumettre son enfant aux mêmes conditions de travail. Je lui dis: «Tu vois un enfant dont les os ne sont pas encore formés ne peut pas porter de charges lourdes sinon il aura les mêmes problèmes plus tard. Il risque même d'avoir une hernie. S'il respire les odeurs de produits trafiqués, il aura des problèmes pour respirer». Il me répond «anhann on a compris!!!». En Afrique ce terme veut dire qu'il a bien saisi le message».*

Les images des supports visuels

Les images utilisées sont liées aux thèmes. Comme le souligne un représentant d'ONG: «lorsqu' on veut inciter les parents à inscrire leurs enfants à l'école, le choix des images sera lié à l'éducation».

De même dans le domaine de la cacaoculture, les images ont trait aux enfants tenant une machette ou portant des charges lourdes.

Ces derniers sont souvent présentés dans un état de grande souffrance. Les ONG utilisent rarement des images positives. Or le danger de ne privilégier que les aspects

négatifs et dramatiques d'une situation serait de tomber dans la caricature au risque de susciter l'indifférence des populations.

L'utilisation des médias

Les médias sont définis comme les supports écrits ou audiovisuels qui permettent la circulation ou la diffusion de l'information. Les médias les plus usités sont la radio de proximité et la presse écrite.

Certains acteurs véhiculent aussi leurs messages à travers leurs propres publications. C'est le cas de l'ONG ASA qui édite un bulletin intitulé «l'humanitaire».

Conscients de leur impact, les acteurs accordent une attention particulière aux différents animateurs des différentes entreprises de presse.

Ainsi, les journalistes sont pris en compte dans les programmes de sensibilisation des différents acteurs. Les journalistes sont soutenus sur le plan matériel et financier par les agences internationales¹⁷. En 2009 et 2012 par exemple le BIT a organisé des séminaires de formation à leur intention avec pour thème: «le rôle des journalistes dans la lutte contre le travail des enfants».

Il faut déplorer cependant l'utilisation assez limitée qui en est faite par les différentes organisations. Les médias sont sollicités pour la couverture des activités des organisations. Comme par exemple le lancement officiel des activités d'une structure privée ou étatique, la commémoration d'événements tels la journée de l'enfant africain.

Au cours de ces activités, ils reçoivent de la part des organisateurs des dossiers de presse (prospectus, allocutions des intervenants) qui devraient les aider à rédiger leurs *papiers*. Les journalistes sont d'ailleurs totalement pris en compte par les structures qui les invitent.

Il arrive même que les services communications des différentes entités fassent publier des reportages réalisés par leur soin dans les organes de presse. Certains articles portent la mention «Source: service communication de...». Le journal de 20 h de la RTI est l'espace recherché pour le compte-rendu de ce type d'activités. Le plateau du JT est mis à la disposition des personnalités pour mieux «éclairer l'opinion».

On remarque donc que les structures elles-mêmes circonscrivent le champ d'action (et de réflexion) du journaliste. Résultat, aucun effort de recherche de

Bonne pratique
Les prix RICAE-BIT récompensant le meilleur article sur le travail des enfants et le meilleur organe de presse

Ces prix initiés par le BIT et le RICAE en 2012 ont pour objectif de récompenser le journaliste ayant produit le meilleur article et l'organe de presse qui a publié le plus d'articles sur le travail des enfants en Côte d'Ivoire.

Le prix récompensant le meilleur article de presse sur le travail des enfants est considéré comme un prix sectoriel des EBONY (concours récompensant les meilleurs journalistes de la presse écrite et audiovisuelle en Côte d'Ivoire).

¹⁷ Selon le président du RICAE, leurs activités, notamment les séminaires de formation organisés à l'intention de leurs membres sont en grande partie financés par les organisations internationales.

l'information n'est fait par les journalistes. Il est clair que cette méthode ne peut produire les résultats escomptés¹⁸.

- *Les actions de partenariat*

Très peu d'organisations ont conclu un partenariat avec la presse. L'UNICEF a associé les médias de proximité à son programme «back to school». Ce partenariat dure depuis 2009.

Le BICE intervient régulièrement sur les ondes des radios de proximité notamment radio espoir (radio de confession religieuse) en vue de sensibiliser les auditeurs de cette chaîne sur les PFTE dans les ménages.

Bonne pratique

Séries d'émissions sur les jeunes filles domestiques

Le BICE a conclu un partenariat avec la RTI pour la diffusion quatre épisodes de l'émission satirique «qui fait ça» consacré au travail des jeunes filles domestiques.

«Qui fait ça» est une émission très prisée en Côte d'Ivoire qui traite des faits de société. Elle est diffusée sur la télévision 1ère chaîne tous les samedis après le journal de 20 h.

L'ONG ASA diffuse régulièrement des messages à l'endroit des producteurs à travers les radios de proximité présente dans leurs zones d'intervention notamment à Soubré, Daloa... Ces émissions en langue locale sont diffusées aux heures où elles sont susceptibles de toucher leur cible (tôt le matin ou à 19 heures). Elles sont animées par les agents de l'ONG et les membres des Comités Locaux de Vigilance. D'autres organisations telles Save of Children et le BIT ont conclu un partenariat avec le RICAE. Le partenariat RICAE-BIT s'est manifesté en 2012 par la création d'un prix sectorielle des EBONY récompensant le meilleur article sur le travail des enfants.

La sensibilisation par la formation

La formation a pour but d'apporter aux différents acteurs les connaissances requises en matière de lutte contre le travail des enfants. Elle porte généralement sur les outils de suivi évaluation, la mobilisation communautaire, la sensibilisation, les PFTE, les droits des enfants, le système de protection des enfants, etc. Les formations se déroulent sous forme de séminaires ou ateliers d'une durée de 3 à 5 jours.

On distingue:

- *La formation faite par les agences internationales et ONG*

À l'endroit des cibles directes ou indirectes (enfants, parents, communautés, autorités préfectorales, chefs de village, journalistes, corps de métiers tels les avocats, les instituteurs, etc.).

- *La formation des formateurs: Renforcement des capacités des ONG par les agences internationales*

Les ONG assurent à leur tour la formation d'autres cibles (les CLV ou les journalistes). On pourrait citer: la formation dont ont bénéficié les membres des comités créés par l'ONG ASA de 2005 à 2009 sur la protection des enfants, les techniques de

¹⁸ Selon le RICAE sur 6530 articles publiés dans la presse écrite pendant la période de septembre à octobre 2010, seulement 68 articles ont été consacrés aux enfants et 28 cas de violation ont été publiés.

sensibilisation, la Traite et travail des enfants, les techniques de suivi des enfants et rapportage des problèmes de protection. Des matériels de travail ont été mis à leur disposition pour leur permettre de mener à bien leurs activités.

- *Le renforcement des capacités des acteurs gouvernementaux*

Le BIT-IPEC (LUTRENA-WACAP), la Fondation ICI, la Coopération Technique Allemande GTZ par exemple ont contribué au renforcement des capacités nationales de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants. Plusieurs sessions de formation des acteurs impliqués dans la lutte et la mise en œuvre des programmes du gouvernement en la matière.

4.1.2. La mobilisation sociale ou communautaire

La sensibilisation est associée à d'autres approches, telles que l'organisation et la création de groupes d'appui qui servent de relais aux acteurs sur le terrain. Leur rôle est de:

- Sensibiliser les individus et les organisations communautaires de base à l'existence d'un problème ou d'une situation à améliorer.
- Les inciter à agir, à se mobiliser et à mobiliser leurs moyens propres pour y remédier.

Que ce soit dans le cadre de la lutte contre la traite et le travail des enfants, ou d'autres problématiques de protection, les agences et organisations comme l'UNICEF, le BIT, la GTZ, Save the Children, BICE, la Fondation ICI, etc. prônent la mobilisation communautaire en faveur de la protection de l'enfant. Elles mettent en œuvre des programmes de sensibilisation à l'endroit des populations afin de les aider à créer des comités.

Ainsi, des organisations communautaires de protection de l'enfant contre la traite et l'exploitation ont été créées dans l'ensemble du pays.

Celles-ci ont des appellations différentes: Comités de Protection de l'Enfant (CPE) ou Comités Locaux de Protection de l'Enfant (CLPE) ou encore Comités de Veille et de Protection des Enfants (CVPE).

Dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants, les populations font partie intégrante du processus. En ce qui concerne la traite et les PFTE dans la cacaoculture par exemple, des comités communautaires appelés comités locaux de vigilance ont été créés dans chaque zone d'intervention par les agences d'exécution. Leur rôle: assurer la pérennité du projet et être des vecteurs de sensibilisation.

Les comités conduisent une sensibilisation de proximité sur les dangers de la traite et des pires formes de travail des enfants. Chaque comité rédige un Plan d'Action Communautaire (PAC) qui est le reflet de leurs aspirations en termes de développement. La réalisation de ces PAC doit contribuer à l'éradication de la traite et des pires formes de travail des enfants dans les localités d'intervention. Leurs domaines d'action sont:

- la surveillance;
- la collecte de données;

- la veille et vigilance;
- la sensibilisation.

Par ailleurs, des exemples d'activités initiées par différents acteurs existent notamment au niveau de la lutte contre le travail domestique, les enfants en conflit avec la loi, et de l'éducation.

Le BICE a installé une dizaine de comités baptisés Comités de Protection des enfants (CPE). Save the Children a aussi contribué à la création de clubs pour enfants dans toutes les écoles où elle est intervenue. Les clubs représentent l'endroit où les enfants peuvent faire des propositions concernant la façon dont leur école est gérée.

A côté de ces comités, d'autres associations telles que l'Association des Enfants travailleurs ou le Parlement des enfants ont été créés avec le soutien des organisations internationales. Leur rôle: assurer la formation et la sensibilisation de leurs pairs. Des associations de parents s'intéressent également à la question du travail des enfants. Le BICE a initié à leur endroit des sessions de formation sur les droits et les devoirs des jeunes filles domestiques.

4.1.3. Les actions de plaidoyer entreprises par les agences internationales

L'objectif fondamental du plaidoyer est de sensibiliser les décideurs politiques en vue d'aboutir à un changement social à travers un impact sur les politiques et programmes concernés.

À travers le plaidoyer, les décideurs politiques peuvent:

- prendre conscience de la situation du travail des enfants au niveau local et des causes et conséquences du travail des enfants;
- être sollicités dans la mise en œuvre concrète des actions.

Les cibles sont: le Président de la république, le gouvernement à travers notamment les ministres du travail, de l'éducation, les ministres chargés des questions sociales, de la femme et des enfants, les ministres de l'agriculture ou leurs représentants locaux; le corps préfectoral, les parlementaires, les structures décentralisées et les leaders communautaires.

La participation aux organes de décision

La participation aux organes de décision est un moyen efficace pour sensibiliser davantage les autorités. En Côte d'Ivoire, les agences internationales et les ONG participent activement à tous les programmes initiés par le Comité national de surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CNS).

Certaines ONG et agences internationales sont même membres ou font partie des instances de décision de cet organe. La Directrice Générale de ASA par exemple est la vice-présidente du CNS.

Les agences internationales et d'exécution apportent également leur expertise dans le cadre de la rédaction de textes législatifs.

C'est le cas de l'OIT qui a participé à l'élaboration de plusieurs documents nationaux sur la traite et les pires formes de travail des enfants (plan national d'action contre la traite et les pires formes de travail des enfants, liste des travaux dangereux interdits aux enfants, avant-projet de loi sur la traite et les pires formes de travail des enfants, manuel de procédure de prise en charge des enfants victimes de traite, rapports ENTE 2005 et ENVM 2008).

La fondation ICI a également contribué à l'élaboration de tous les documents d'amélioration du cadre législatif, réglementaire et institutionnel de la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants en Côte d'Ivoire (Plan d'action contre la traite et les pires formes de travail des enfants, avant-projet de loi sur la traite et les pires formes de travail des enfants, manuel de procédure de prise en charge des enfants victimes de traite).

Les moments de plaidoyer

Les moments les plus importants sont la commémoration des événements spéciaux que sont le 12 Juin (journée internationale de l'enfant), 16 Juin (journée de l'enfant africain), 19 Novembre, 20 Novembre (journée universelle des droits de l'enfant).

Bonne pratique Cas de suivi-évaluation une mini enquête CAP a été réalisée par le FSL dans le cadre d'un projet

Au terme de la phase de sensibilisation, l'ONG FSL a diligenté une mini-enquête CAP: Connaissances, Attitudes et Pratiques chez les enfants afin d'évaluer les effets induits par les messages de sensibilisation des agents FSL et des Comités de sensibilisation sur les comportements des enfants et les relations des adultes avec ceux-ci vis-à-vis du travail.

Administration de questionnaires

L'échantillon de l'enquête est de 330 personnes à raison de 15 enfants dans chacune des 22 communautés. Le questionnaire comporte les paramètres suivants:

- identité de l'enfant;
- lieu de résidence;
- situation scolaire actuelle de l'enfant;
- statut au travail;
- le nombre de jours de travail dans la semaine;
- le degré d'implication des enfants dans les activités prosrites;
- la place de l'enfant au sein de la communauté de référence.

Les organisations internationales et les ONG profitent de ces événements pour véhiculer des messages à l'endroit des autorités politiques et administratives.

D'autres événements tels les périodes d'élection sont propices à la sensibilisation. En novembre 2008 par exemple, le Forum des ONG a organisé en partenariat avec les organisations d'enfants et le RICAE, une journée d'interpellation citoyenne des candidats potentiels à l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire.

4.1.4. Le suivi et l'évaluation des activités

Le suivi évaluation consiste à sonder fréquemment un échantillon représentatif des membres d'une audience afin de mesurer leur souvenir des messages auxquels ils ont été exposés et également d'évaluer si leur comportement change dans la direction souhaitée.

Les pratiques diffèrent à ce niveau. Certaines agences d'exécution administrent un questionnaire à un échantillon de bénéficiaires (voir encadré). D'autres utilisent l'observation comme méthode d'évaluation. Les témoignages ci-après l'attestent:

«Nous allons dans les plantations vérifier si les enfants sont soumis à des travaux dangereux après nos campagnes de sensibilisation», affirme un agent d'une ONG. Un autre dira: «Nous remarquons que le nombre d'enfants de la rue a considérablement baissé. Lorsque nous allons au quartier Kunta Kinté de la commune d'adjamé lieu où l'on trouve le plus d'enfants à risque, nous constatons que leur nombre a considérablement diminué».

D'autres méthodes sont aussi utilisées par les acteurs: listes de présence qui permettent d'estimer le nombre de participants par réunion (le but est de jauger leur intérêt pour le sujet); la ponctualité des participants aux réunions d'information; la réaction des populations par rapport aux thèmes débattus; les visites dans les plantations...

Les activités des comités locaux de vigilance ou des pairs éducateurs sont également évaluées à travers des «fiches de suivi et évaluation» qui leur sont remises par les ONG.

Il nous a été difficile de connaître les résultats des évaluations faites par les bailleurs de fonds ou les organisations nationales que nous avons rencontrés. Un agent du SSE par exemple a avoué ne pas être en mesure de nous donner d'informations à ce sujet vu que le dispositif mis en place dans le cadre de ce projet n'a pu être exécuté.

4.2. Les effets des actions de communication

Les actions de communication ont permis d'avoir des résultats encourageants. Les effets sont perceptibles notamment à travers le plaidoyer et la mobilisation communautaire.

4.2.1. Au niveau du plaidoyer

- La création de cadres politiques et législatifs nationaux (voir la réponse de l'État dans le chapitre consacré au travail des enfants en Côte d'Ivoire).
- L'implication des autorités aux niveaux local et national dans les domaines touchant le travail des enfants.
- Les ressources allouées à la lutte contre le travail des enfants par l'Etat de Côte d'Ivoire.

L'implication des autorités locales

De l'avis des organisations internationales et des ONG, la mobilisation communautaire est un facteur de succès dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants. L'implication des leaders communautaires et du corps préfectoral est perceptible dans les actions de sensibilisation et de veille.

Les autorités préfectorales avec l'appui du BIT-IPEC WACAP et de la Coopération Technique Allemande (GTZ) ont pu organiser plusieurs séances de formation à l'attention

des comités de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants et des campagnes de sensibilisation à l'attention des communautés. Les préfets sont même sollicités pour faciliter l'entrée dans certaines communautés difficiles. On pourrait citer également l'exemple du Conseil Général d'Aboisso qui a construit un centre d'accueil des enfants victimes de traite et des pires formes de travail des enfants. Il appuie le comité départemental de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants dans ses activités.* in rapport national de lutte contre le travail des enfants 2000-2009.

Les ressources allouées par l'Etat pour la mise en œuvre des actions de lutte contre le travail des enfants

Les actions déployées sur la période 2000-2009 ont nécessité un financement d'environ 31,3 milliards de francs CFA soit environ 62,6 millions de dollars US au moins. Le plus gros financier du secteur est le gouvernement de la Côte d'Ivoire dont la part de financement représente 90,61 pour cent de l'ensemble du budget alloué à la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants sur la période du rapport. Le financement du gouvernement ivoirien a été presque exclusivement alloué au secteur du cacao.

**Bonne pratique
La création du Réseau Ivoirien des Communicateurs Amis des Enfants**

Sensibilisés par les organisations internationales telles le BIT et le BICE, les journalistes ont créé en novembre 2001 le Réseau Ivoirien des Communicateurs Amis des Enfants (RICAE). Ce regroupement traduit leur implication effective dans la lutte contre les PFTE.

Sa mission: contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'enfant dans le milieu de la presse et sur le plan national.

Cet engagement s'est traduit entre autres par:

- L'élaboration d'une charte et la création d'émission.
- La mise sur pied d'un mécanisme national pérenne de collecte des violations des droits des enfants dans les médias ivoiriens (journaux et radios de proximités).
- La mise sur pied des organes de gouvernance de l'université des droits des enfants.
- Le renforcement de capacité en matière des droits de l'enfant des acteurs des radios de proximités.

Le Gouvernement ivoirien a mis en place un Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR). Ce fonds a été créé par un arrêté interministériel en vue d'effectuer des actions de développement rural dans les zones de production de café et de cacao. Ces actions de développement contribuent à améliorer les conditions de vie et de travail des producteurs. Le fonds est approvisionné par les prélèvements effectués sur les prix d'exportation du café et du cacao.

Le gouvernement prévoit une contribution de **3 032 000 000 F CFA (trois milliards trente-deux millions)** dans le cadre de la mise en œuvre du plan national triennal (2012 à 2014) d'actions de lutte contre le travail des enfants évalué à **13 782 595 000 (treize milliards sept cent quatre-vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille francs CFA)¹⁹**.

L'implication d'autres acteurs

Les magistrats bénéficient d'une formation en matière de protection des enfants et s'impliquent dans la défense des droits des enfants. Ils apportent leur soutien aux ONG lors des procès entre les employeurs et les enfants travailleurs. Un responsable d'ONG qui

¹⁹ Plan d'action national 2012-2014 de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants.

apporte son assistance aux filles domestiques affirme que des magistrats leur ont permis de remporter des procès. Au niveau des médias également, on note un engagement.

En effet, sensibilisés par les organisations internationales telles le BIT et le BICE, les journalistes ont créé le Réseau Ivoirien des Communicateurs Amis des Enfants. Ce regroupement traduit leur implication effective dans la lutte contre les PFTE. Cet engagement s'est traduit par l'élaboration d'une charte et la création d'émissions ou d'espaces dédiés à la lutte contre les PFTE.

Cependant, il faut déplorer la timidité de cet engagement. On note peu d'articles publiés par la presse sur la question du travail des enfants. Des données communiquées par le RICAE indiquent que sur 6530 articles publiés dans la presse écrite pendant la période de septembre à octobre 2010, seulement 68 articles ont été consacrés aux enfants.

4.2.2. La mobilisation communautaire

La participation active des communautés dans la lutte en particulier dans le secteur de production du cacao est un signe manifeste de la prise de conscience des populations.

On note une évolution des mentalités grâce à la sensibilisation. Les populations de plusieurs localités du pays ont aujourd'hui une meilleure connaissance des dangers de la traite et des pires formes de travail des enfants et des risques pour le bien-être, la santé et le développement des enfants victimes.

Les dénonciations des cas de traite et exploitation des enfants dans les zones d'intervention des acteurs sont plus systématiques. *«Une fois qu'elles ont été formées, ce sont les populations elle-même qui dénoncent leurs membres qui continuent les pratiques négatives. Bien que je sois muté à Abidjan, elles continuent de m'appeler»* affirme un agent d'ASA. Selon un responsable d'une autre ONG, dans certaines régions, l'engouement des populations est telle qu'elles se portent volontaires pour être membres des Comités Locaux de Vigilance.

Chapitre 5: Analyse SWOT des actions de communication

L'analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces) de la communication permet de dresser un tableau de l'état de la communication dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants en Côte d'Ivoire. Elle souligne:

- Les forces et les faiblesses: ce sont les avantages mais aussi les faiblesses de la communication sur le travail des enfants.
- Les opportunités et menaces: ce sont les actions qui contribuent à favoriser une communication efficace, mais aussi des obstacles pouvant nuire ou être un frein au succès de la communication et qu'il faut lever.

5.1. Les forces des actions de communication

5.1.1. Les actions de proximité

Les agences d'exécution réalisent des actions terrain telles les visites à domicile et les centres d'écoute. La communication ici est interpersonnel autrement dit, il s'agit d'un échange entre deux ou trois personnes.

Les enfants ou les parents bénéficient d'une écoute et les ONG d'informations leur permettant de mieux orienter leurs actions de sensibilisation voire de convaincre les plus récalcitrants.

5.1.2. La mobilisation communautaire

La mobilisation communautaire est un canal de communication efficace. Tel que décrit, les populations sont organisées en comité avec pour mission d'assurer la formation, la surveillance et la sensibilisation des autres villageois.

Les résultats de cette action est l'implication effective des populations dans les activités de remédiation et de sensibilisation organisées dans leurs localités.

La mise en place de pairs éducateurs dans les zones rurales ou de clubs d'enfants a contribué à l'éveil de conscience des populations.

5.1.3. La maîtrise des techniques de sensibilisation par les agences d'exécution

Les ONG sont des acteurs incontournables dans le processus de communication dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants. En effet, les ONG ont une certaine expérience dans les techniques d'entrée dans les communautés. Elles savent utiliser des mots simples et adaptées au niveau de compréhension des populations. Par exemple la cartographie, corporelle, est expliquée dans un langage imagé aux populations; le message de sensibilisation est adapté au calendrier agricole...

5.1.4. La diversification des outils de communication

Les outils de communication utilisés par les différents acteurs sont diversifiés. Les acteurs optent pour une approche multimédia dans le cadre des actions de sensibilisation. Elle consiste en l'utilisation simultanée des médias (radios de proximité- presse écrite- actions terrains- internet-affichage). Le but étant d'atteindre une cible plus nombreuse et plus variée.

5.1.5. La segmentation appréciable des cibles

Les composantes des populations cibles sont prises en compte dans les programmes de sensibilisation.

Au niveau socioprofessionnel (les journalistes, les avocats, les transporteurs...).

Au niveau des bénéficiaires des programmes dans les zones d'intervention (les parents, les jeunes, les enfants, les femmes).

Les autorités gouvernementales et administratives locales sont également concernées par ces programmes car elles influencent les décisions et définissent les orientations stratégiques de la lutte contre le travail des enfants.

La segmentation des cibles permet de concevoir des actions de communication personnalisées. Les messages, les activités de sensibilisation (organisation journées récréatives, de réunions, etc.) et canaux de sensibilisation sont adaptés aux cibles.

5.1.6. Le renforcement des capacités

Le renforcement des capacités occupe une place importante dans les programmes de communication. Les programmes de formation concernent une cible variée (journalistes, avocats, autorités préfectorales, etc.).

Grâce à la formation, les bénéficiaires sont mieux imprégnés/informés des enjeux de la lutte contre le travail des enfants et servent à leur tour de relais de sensibilisation. La formation des groupements professionnels comme les magistrats ou les journalistes par exemple a contribué à leur implication dans les actions de lutte contre le travail des enfants.

5.2. Les limites des actions de communication

La démarche adoptée par les acteurs en matière de communication a certes permis d'obtenir des résultats positifs (inscription de la lutte contre le phénomène dans les programmes d'activités de partenaires non gouvernementaux, l'implication des communautés), elle présente toutefois des faiblesses à divers niveaux, notamment:

5.2.1. Au niveau structurel

L'absence d'une ressource chargée de la communication

Le constat général dans les projets et programmes de développement est que l'on trouve des activités de communication qui sont le fait d'hommes et de femmes de bonne volonté qui n'ont pas toujours de connaissance dans le domaine. Conséquence: les actions ne sont pas planifiées et conçues de manière empirique.

Le processus d'intervention des acteurs

Le succès de la communication pour le changement de comportement est subordonné à l'implication effective des bénéficiaires des programmes. Le processus d'intervention induit la question de l'implication réelle des populations. Cependant, par son fonctionnement hiérarchisé, ce processus peut être vu comme non démocratique. Les acteurs locaux ne sont pas autonomes puisque dépendant entièrement de financement extérieur.

Il est à déplorer que la participation des populations ne soit pas sollicitée en amont c'est-à-dire dans l'élaboration des plans d'actions de la lutte contre le travail des enfants.

Nous en voulons pour preuve la constitution du récent comité national de surveillance de la lutte contre le travail des enfants. Aucun représentant de CLV ou dans une moindre mesure un pair éducateur n'est associé aux travaux de ces comités. Idem pour les émissions débat sur le travail des enfants. Ce sont pour la plupart des «spécialistes» qui sont invitées rarement les bénéficiaires des programmes. Un autre exemple, les événements commémorant la lutte contre le travail des enfants au cours desquels les ONG font souvent office de porte-parole des populations.

Ces exemples portent à croire que les populations sont d'éternelles assistées. Les populations peuvent-elles dans ces conditions s'approprier les projets de lutte contre le travail des enfants? Ces projets peuvent-ils avoir un effet durable?

Le manque de coordination des activités des acteurs sur le terrain

Le nombre pléthorique d'acteurs sur le terrain a une incidence sur les actions de communication. Car, chaque acteur a ses propres méthodes et techniques de communication qu'il garde jalousement, comme l'a relevé un membre d'une ONG.

Il n'y a pas d'échange d'expérience entre les différents acteurs. Il n'y a ni standard commun en matière de communication, ni approche intégrée de mise en œuvre des actions de communication. Un représentant d'agence d'exécution avoue qu'ils n'ont pas le droit de communiquer sur les outils de sensibilisation mis à leur disposition par les agences internationales.

5.2.2. Au niveau stratégique et opérationnel

L'aspect sectoriel des actions de communication

L'absence de moyens des acteurs locaux les rend dépendants des financements des organisations internationales.

Vu que la majorité des financements extérieurs est focalisée sur le secteur de la cacaoculture et à l'intérieur du pays, la lutte contre le travail des enfants reste sectoriel des populations urbaines et celles ayant d'autres activités ne sont pas soumises à la même couverture ou intensité dans le cadre de la sensibilisation.

Il en résulte soit une méconnaissance du phénomène (voir résultat de l'enquête CAP réalisé auprès des enfants travailleurs) de la part des populations soit une réaction d'hostilité ou d'indifférence.

L'absence d'une planification stratégique des activités

Méconnaissance? Manque de moyens ou de temps? Il semble que les acteurs notamment les ONG omettent la planification stratégique de leurs activités de communication.

Le respect de l'étape d'analyse de l'environnement par exemple est crucial. Cette étape est d'autant plus importante qu'elle permet aux agences d'exécution de se mettre à l'abri de certaines déconvenues.

Selon les témoignages de certains agents rencontrés dans le cadre de notre étude, les populations ont développé des comportements de résistance face à leurs interventions simplement parce qu'ils ont fait un mauvais choix de leader d'opinion.

L'expérience de cet agent d'une ONG ivoirienne l'atteste bien:

«Dans une localité, nous avons été confrontés au choix du leader dans le cadre de nos campagnes de sensibilisation. Comme cela se fait habituellement, nous avons convoqué les populations à une rencontre par le biais du chef de village. A notre grande surprise, peu de personnes ont répondu à notre invitation. Cette situation s'est répétée le jour suivant. Nous nous sommes alors adressés à l'infirmier qui nous a dit que la seule personne capable de mobiliser la population est un certain «M. Maire», un jeune d'une vingtaine d'années. Nous l'avons rencontré. Il nous a rassuré en nous disant que le lendemain les populations seraient présentes. C'est ce qui s'est passé».

Une pré-enquête leur aurait permis d'économiser du temps et de l'énergie.

Les insuffisances de la sensibilisation et la mobilisation communautaire

- ***Les messages***

On note la faiblesse de la pertinence des messages des campagnes de sensibilisation du fait d'un manque d'adaptation des messages aux réalités culturelles sociales et économiques des populations.

Le fait que les messages véhiculés se résument à interdire le travail des enfants «non au travail des enfants «à rappeler l'importance de l'éducation ou le caractère délictueux du travail des enfants «le travail des enfants est un délit», ne suffit pas à convaincre des populations qui en ont une perception différente et qui vivent dans un environnement socio-économique difficile du fait de la crise qu'a connue la Côte d'Ivoire.

Un responsable d'ONG dira: «si vous dites à un parent de ne pas faire travailler son enfant qui est sa principale source de revenu sans lui en proposer une autre, vous risquez de ne pas être entendu». D'où la mise en œuvre des Programmes de remédiation dans les zones rurales.

Malheureusement ces programmes, sont développés en grande partie dans la cacaoculture. De sorte qu'en zone urbaine voire d'autres secteurs de l'agriculture, le message passe difficilement. En témoigne les propos d'un employeur d'un apprenti boucher d'une dizaine d'années rencontré dans un marché de Treichville à qui nous rappelions le caractère délictueux du travail des enfants: «travail des enfants c'est quoi ça? Le petit doit travailler pour avoir de l'argent. Il est venu en Côte d'Ivoire pour ça».

Par ailleurs, les lois sont perçues sous l'angle de la sanction et non présentées comme un moyen de protection de l'enfant. Un ministre ivoirien a même évoqué au cours d'une interview télévisée les sanctions auxquelles s'exposent tout contrevenant à la loi²⁰.

Un tel message de sensibilisation risque plutôt de susciter une réaction négative chez les populations. Comme l'a justement rappelé un responsable d'une ONG: «la situation de crise qu'a connu la Côte d'Ivoire commande d'être prudent dans notre approche. Où irait un enfant chassé par son tuteur si ce dernier a peur d'être sanctionné?».

En ce qui concerne l'éducation, les messages de sensibilisation mettent en exergue le facteur «réussite sociale». Pourtant, le taux de chômage de jeunes diplômés a atteint un niveau record en Côte d'Ivoire. L'école ne fait plus rêver. Il est donc urgent comme l'a relevé un responsable d'une agence internationale de «rappeler que l'école permet à l'enfant de s'instruire pour être autonome dans ce monde qui évolue».

- *Les cibles des messages*

Les cibles choisies se limitent à une catégorie de personnes. Pour rappel, au niveau de la sensibilisation et de la mobilisation communautaire, les différents acteurs sont les paysans, les leaders communautaires et religieux, les associations et groupements communautaires, les autorités locales.

Dans le cadre de la mobilisation communautaire, les bénéficiaires des programmes sont catégorisés (enfants, adultes, hommes, femmes). Quant à la traite et les PFTE des enfants dans le travail domestique, les cibles sont limitées aux ménages. Les enfants exerçant dans le secteur des commerces en milieu urbain qui ont été estimés selon l'étude ENVM(2008) à 160 103 sont rarement pris en compte. Cela pourrait expliquer le fait que le phénomène soit encore méconnu ou occultée par cette catégorie d'enfants²¹.

Il en est de même pour le grand public, peu d'actions ont été entreprises à son endroit²².

Ce choix limité des cibles peut avoir une influence sur la portée des actions de communication.

Les canaux de sensibilisation et d'information

- *L'utilisation des médias*

- a) Médias audiovisuels

²⁰ KAFANA KONE, ancien ministre de l'emploi et de la lutte contre le travail des enfants dans une interview à la télévision première chaîne de la RTI en 2012.

²¹ L'enquête que nous avons réalisée auprès d'enfants travailleurs, révèle que sur 150 enfants interrogés, seulement 36 pour cent (interrogés à Abidjan) ont une parfaite connaissance de la notion d'enfant. Au niveau rural, 62 pour cent des enfants ont connaissance de l'âge d'un enfant cela est certainement dû à l'impact de la sensibilisation de l'ONG présente dans la localité.

²² A part les campagnes d'affichage initiées par l'ex SALTE et quelques émissions radiophoniques par le BICE, le grand public est souvent marginalisé par les acteurs impliqués dans la lutte contre la traite et les PFTE.

Les médias, puissant vecteur de sensibilisation et d'information ne sont pas utilisés de manière efficiente par les différents acteurs. Ces derniers limitent l'action des journalistes à la rédaction de compte-rendu de leurs activités. La télévision et la radio nationale sont rarement utilisés par les acteurs. Ils sont pourtant des médias qui ont une portée plus grande et qui sont à même d'atteindre une audience importante.

b) Les bulletins d'information et les newsletters

La production de médias comme les newsletters et les bulletins d'information est rare.

Ces médias sont des outils de communication destinés à une catégorie de personnes (partenaires d'ONG, journalistes, etc.). Publiés sur internet, ils permettent d'atteindre un public plus large. Les articles rédigés devraient donc avoir pour but d'informer sur les actions initiées en faveur de l'éradication du travail des enfants.

On constate une certaine confusion dans la conception des bulletins existants. L'accent est certes mis sur les activités de la structure qui l'édite (campagnes de sensibilisation, construction d'écoles) mais également sur les activités internes (mariage, naissance...). De sorte qu'ils revêtent plutôt l'aspect d'un «journal d'entreprise». Le journal d'entreprise est un canal de liaison et d'échange, d'information entre la hiérarchie et les employés ou entre les employés eux-mêmes au sein d'une même entreprise. Son but est de faire la promotion d'une institution.

c) Les études

Les études et rapports sur la situation du travail des enfants en Côte d'Ivoire ne sont pas actualisés. Les données les plus récentes datent de 2008.

Aussi est-il difficile d'avoir des informations fiables sur l'avancée du phénomène en Côte d'Ivoire. Il est ainsi difficile de tenir compte des affirmations de certains acteurs sur l'évolution du phénomène.

A titre d'exemple, une annonce a été faite sur une régression du travail des enfants en Côte d'Ivoire sans avancer de statistiques²³. Comment définir des actions si l'on n'a aucune idée de l'ampleur du phénomène?

d) Les moments de sensibilisation

Les actions de sensibilisation sont ponctuelles. Elles se limitent à la commémoration des journées de célébration de la lutte contre le travail des enfants et de celle de l'enfant africain. Ces événements sont annuels. Or, une action de communication est appelée à être répétitive pour avoir un impact sur les populations.

²³ Article paru en 2012 dans les médias ivoiriens dans lequel des acteurs internationaux expriment leur satisfaction sur «les avancées notables» enregistrées dans la lutte contre le travail des enfants. La Côte d'Ivoire serait selon eux sortie de la «zone rouge».

L'absence d'action sur le long terme

En Côte d'Ivoire les changements sont intervenus à la tête des ministères ou autres services étatiques de manière régulière.

C'est le cas par exemple du service en charge de la lutte contre le travail des enfants. Le Service Autonome de la Lutte contre le Travail des Enfants (SALTE) devenu DLTE a connu un changement à sa tête alors qu'une campagne de sensibilisation multimédia avait cours en 2010. Elle a dû être interrompue après le départ de son premier responsable.

On pourrait également évoquer les contraintes budgétaires des acteurs qui préfèrent organiser, pour la plupart, des opérations de communication «par à coup» plutôt qu'établir une planification sur le long terme. Cette absence de planification des actions sur le long terme atténue l'impact des actions de communication sur le terrain.

La formation

La formation en communication des agences d'exécution n'est pas prise en compte dans le planning des agences internationales. De sorte que celles-ci ne sont véritablement au fait des techniques et notions de communication pour le changement de comportement. L'exemple relaté plus haut sur la méconnaissance ou l'omission d'une analyse de l'environnement préalable à toute action de communication l'atteste bien.

Par ailleurs, l'on constate que les cibles sont les mêmes. Les agences d'exécution, les pairs éducateurs ou autres membres de CLV; des professionnels des médias ou du corps préfectoral ou de la justice. La question du genre est rarement prise en compte ou limitée aux femmes issues des zones rurales.

Les femmes leaders d'opinion (députés, maires) ou dirigeantes d'entreprise. Par exemple sont rarement prises en compte dans les programmes de formation.

Elles jouent pourtant un rôle déterminant dans la formation de l'opinion publique ainsi que dans les prises de décisions politiques au niveau local et national.

5.3. Les opportunités

5.3.1. L'existence d'un cadre législatif national

Des lois ont été votées grâce aux actions de plaidoyer initiées par les agences d'exécution. L'arrêté qui établit la liste des travaux dangereux apporte un éclairage sur les notions de travaux dangereux. De sorte à éviter toute autre interprétation de cette notion de «travaux dangereux».

5.3.2. La signature par la Côte d'Ivoire des conventions internationales

Les différentes conventions signées par l'Etat ivoirien l'obligent à maintenir ses engagements relatifs à la lutte contre le travail des enfants. Avec la signature de la Convention n° 182 de l'OIT, par exemple, l'Etat ivoirien est tenu de respecter deux impératifs majeurs:

- l'obligation de prendre des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des PFTE (article 1 de la Convention n° 182 de l'OIT);
- l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes d'actions en vue d'éliminer en priorité les PFTE (article 6, alinéa 1 de la Convention n° 182 de l'OIT).

5.3.3. Les plans d'action nationaux de lutte contre le travail des enfants

Les plans nationaux représentent la feuille de route du gouvernement de Côte d'Ivoire dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants.

Ils sont le signe de l'engagement de l'Etat de Côte d'Ivoire dans la lutte contre le travail des enfants.

5.3.4. La mobilisation de la communauté internationale

L'engagement de la communauté internationale dans la lutte contre le travail des enfants est réel en Côte d'Ivoire. BIT, GTZ, UNICEF, Save the Children, la fondation ICI, etc. sont autant d'organisations qui apportent leurs expertises et leur soutien financier aux acteurs locaux.

Au niveau de l'éducation par exemple ICI a permis **un meilleur accès aux infrastructures scolaires** à 8'500 entre 2007 et 2011 et 2'600 en 2011.

5.3.5. L'Implication des ONG dans les instances locales

En Côte d'Ivoire, Le Comité Nationale de Surveillance de lutte contre le travail des enfants a pour vice-présidente une responsable d'une ONG.

Les ONG étant les principaux interlocuteurs des populations l'on peut croire que les préoccupations de ces dernières sont relayées au niveau central.

5.3.6. L'engagement des médias nationaux et internationaux

Au niveau national: la création du Réseau Ivoirien des Communicateurs Amis des Enfants est une réelle opportunité pour les acteurs impliqués dans la lutte contre le travail des enfants. Le RICAE est composé de représentants de toute la presse nationale (presse, écrite et audiovisuelle). Il est donc un canal adéquat pour véhiculer le message de lutte contre le travail des enfants.

Au niveau international: contrairement aux médias nationaux, les médias internationaux ont une couverture nationale et internationale. Leur influence est indéniable sur les politiques des pays. Rappelons qu'en Côte d'Ivoire, la lutte contre le travail des enfants a connu un tournant décisif grâce à la diffusion du film «Slavery» par la chaîne britannique BBC.

5.4. Les menaces

5.4.1. Les conséquences de la crise en Côte d'Ivoire

Au-delà des problèmes économiques, la réconciliation et la sécurité sont des défis importants auxquels sont confrontés les gouvernants qui se sont succédé en Côte d'Ivoire

depuis une dizaine d'années. Les conflits fonciers, les attaques meurtrières en particulier à l'ouest du pays occasionnent des déplacements massifs des populations.

Il est donc indéniable qu'aucun programme de développement voire aucune action de communication ne peut prospérer dans cet environnement.

5.4.2. Le taux élevé de pauvreté

La précarité des populations est une des principales causes des PFTE en Côte d'Ivoire.

Comme le rappelle à propos un responsable d'une ONG: «On ne peut demander à un parent de ne pas faire travailler son enfant si ce dernier est sa principale source de revenu». L'approche holistique préconisée par les agences internationales considérée comme une réponse aux PFTE pourrait même s'avérer insuffisante à cause de l'ampleur de la pauvreté en Côte d'Ivoire.

5.4.3. L'environnement médiatique

En Côte d'Ivoire, les médias sont dépendants de leur chapelle politique et confrontés à de nombreux défis financiers, logistiques et structurels.

Comme toute entreprise, les médias sont préoccupés par un souci de rentabilité. «Nous ne pouvons travailler sans moyens. Il est vrai que la question du travail des enfants est préoccupante, mais comment faire notre travail de manière correcte sans moyens?» Interroge une animatrice de radio de proximité.

5.4.4. Le coût élevé des prestations de communication audiovisuelle

Les agences d'exécution en particulier n'ont pas les moyens de diffuser des programmes sur la seule chaîne de télévision nationale couvrant l'étendue du territoire nationale. La première chaîne de la télévision nationale est malheureusement la seule à couvrir l'étendue du territoire nationale.

En conclusion, l'analyse de la situation et des actions de communication aura permis d'identifier les problèmes suivants à résoudre:

- Comment informer les populations sur le bienfondé de la lutte contre le travail des enfants surtout dans un environnement sociopolitique et économique défavorable? Comment concevoir un message qui atteigne les cibles?
- Comment inciter les populations à s'approprier ce combat de manière durable?

Face à ces questions, quelle démarche stratégique adopter pour une action de communication réussie?

6.1. Au niveau structurel

6.1.1. Désigner un responsable communication ou rechercher un prestataire extérieur pour mener à bien la communication

Ses missions seront de:

- créer un réseau de journalistes et gérer les relations presse;
- susciter les reportages réguliers sur la traite et les PFTE;
- rédiger des dossiers et communiqués de presse, d'articles «clefs en mains»;
- concevoir et gérer une photothèque et ou une vidéothèque;
- identifier les supports les mieux adaptés pour la diffusion des messages en fonction de leur contenu et de leur cible;
- initier des programmes de formation en communication à l'endroit des cibles identifiées par le projet.

6.1.2. Susciter une approche participative plus approfondie

La hiérarchisation des interventions des acteurs démontre que les populations ne sont pas impliquées dans le processus décisionnel.

Les agences internationales ou les autorités locales doivent impliquer les bénéficiaires des programmes dans les prises de décisions en amont. Autrement dit créer un cadre de concertation où ces derniers seront associés.

Ainsi sollicitées, les populations se sentiront valorisées et s'approprieront de manière durable les programmes de lutte contre le travail des enfants.

6.1.3. Favoriser les actions intégrées

Il est nécessaire d'envisager une harmonisation des actions de sensibilisation sur le terrain. Elle peut consister à:

Encourager le partage d'expérience et d'information entre les différents acteurs

Sensibiliser surtout les agences internationales à sortir de leur cadre d'intervention et s'intéresser aux activités des autres acteurs sur le terrain.

Les acteurs devraient en outre partager les bonnes pratiques qui ont en cours dans leur zones à l'instar de la Fondation ICI qui a édité un manuel de bonne pratique intitulé *Les bonnes pratiques émergentes de la lutte contre les pires formes du travail des enfants dans les communautés de producteurs de cacao de l'Afrique de l'Ouest*.

Elaborer un guide de sensibilisation

Il est entendu que cet outil n'a point pour objectif d'uniformiser les actions de communication mais de fournir aux différents acteurs les techniques d'une sensibilisation réussie.

Ce guide devra s'inspirer des bonnes pratiques en cours dans le secteur de la lutte contre le travail des enfants, mais également dans d'autres secteurs, notamment les campagnes de sensibilisation du VIH-SIDA.

6.2. Au niveau stratégique et opérationnel

6.2.1. Sortir du cadre sectoriel des actions de communication

Il importe de sortir enfin de la cacaoculture et des zones rurales. Il s'agira de cibler des programmes dans les domaines encore inexploités: d'autres secteurs de l'agriculture où les conditions de travail sont tout aussi difficiles et préjudiciables pour les enfants et la zone urbaine qui abrite un nombre non négligeable d'enfants travailleurs.

6.2.2. Elaborer un plan de communication en matière de lutte contre les PFTE

Un plan de communication, est le fil conducteur ou le socle méthodologique sur lequel une organisation base ses actions, ses campagnes et ses messages de communication. Il tient compte des diagnostics, des orientations stratégiques et des actions proposées dans le cadre de la stratégie de lutte contre le travail des enfants.

Il s'agit d'une Planification à moyen ou long terme ciblée et régulière portant sur les résultats et impacts des actions de lutte contre le travail des enfants, à l'inverse de l'orientation habituelle, ponctuelle, et événementielle de la communication. Une fois établi, le plan de communication permet de gagner du temps et de l'argent.

Il a pour but:

- d'inscrire les stratégies de communication dans les objectifs de l'organisation;
- de structurer et de gérer les actions de communication;
- de déterminer les messages principaux à communiquer;
- d'évaluer l'efficacité des actions et campagnes de communication et leur adéquation aux objectifs et aux publics visés.

Comme mentionné, la grande faiblesse de la communication dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants est que la majorité des acteurs n'ont pas de plan de communication.

De fait, il est impossible d'évaluer de manière objective les actions de communication des différentes structures.

Il est donc indispensable d'apporter un appui aux différents acteurs, voire, de les encourager à développer leur propre plan de communication pour que leurs efforts soient mieux structurés, aient une portée accrue et soient plus efficaces.

6.2.3. Définir les axes d'actions stratégiques

Axe 1: La valorisation

- **Valoriser des bonnes pratiques:** Mettre en scène des exemples de localités ou témoignages d'individus ou des pratiques d'ONG qui se sont illustrées de manière positive dans la lutte contre le travail des enfants.
- **Créer un prix** pour récompenser les personnalités qui se sont distinguées dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants. A l'instar du Brésil. En 1999, l'État brésilien du Ceara s'est associé à l'UNICEF pour lancer **un programme de certificats de qualité décernés aux municipalités** qui incite les maires à promouvoir le bien-être des enfants en utilisant les réseaux culturels, politiques et administratifs locaux. En reconnaissant et en récompensant les réussites, ce programme encourage fortement les autorités municipales à placer le bien-être des enfants et des jeunes parmi leurs priorités. Cette action doit s'étendre à toutes les autorités (chefs de village, autorité préfectorale, leaders religieux, directeur d'école...).
- **Impliquer les célébrités** pour porter le message de la lutte contre le travail des enfants. Un joueur de football, un artiste-chanteur ou toute autre personnalité de bonne moralité respectée et adulée par les populations.

Axe 2: La construction de partenariats

- **Etablir un partenariat média.** Optimiser les relations avec les médias à travers un partenariat entre les radios de proximité, la presse écrite et les organisations impliquées dans la lutte contre le travail des enfants. Ce partenariat ne devrait pas se limiter aux actions ponctuelles mais devrait s'étendre dans la durée.

Stratégies: a) susciter des initiatives de publications au sein des organes de presse en mettant à la disposition des journalistes des informations relatives à l'actualité des acteurs; b) susciter une couverture médiatique continue en respectant la déontologie et l'indépendance rédactionnelle des organes de presse concernés.

- **Etablir un partenariat événementiel.** Cette proposition pourrait s'inscrire dans le cadre de l'approche intégrée²⁴ prônée par les organisations internationales.

Stratégie: a) Intégration aux communications événementielles des partenaires. De manière plus concrète, il s'agira pour les différents acteurs en particulier les ONG d'associer leurs images aux événements organisés par l'un ou l'autre dans le cadre de l'approche; b) Participation à certains événements thématiques locaux: la commémoration de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes peut être aussi une occasion de communiquer sur le travail des enfants. En effet la

²⁴ Dans son rapport sur les bonnes pratiques émergentes de la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans les communautés de producteurs de cacao de l'Afrique de l'Ouest, ICI souligne l'importance de la mutualisation des efforts entrepris par les différentes organisations dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants.

violence faite aux femmes a des répercussions sur la famille. La délinquance familiale est une des causes du travail des enfants.

- **Choisir un porte-parole.** La lutte contre le travail des enfants est le fait d'organisations multiples et variées. Il s'agit ici de donner «un visage à la lutte».

Ce porte-parole serait un bénéficiaire des programmes ou une institution ou une association d'ONG qui serait la figure emblématique d'une ou plusieurs campagnes annuelles de lutte contre le travail des enfants.

Le choix de porte-parole est très stratégique. Son image auprès des publics cibles, sa capacité de livrer le bon message sont autant de facteurs dont il faudra tenir compte.

Axe 3: La sensibilisation et la mobilisation communautaire

Le but est de susciter l'appropriation du projet par les populations en vue du renforcement de la durabilité du projet.

Stratégies

Renforcer les actions de proximité à travers:

- l'organisation de campagnes de sensibilisation périodiques à l'endroit de cibles précises: dans les écoles, les marchés, les garages ou ateliers de menuiserie;
- la multiplication de centres d'écoute dans les zones urbaines et rurales;
- la mise en place de «numéros verts» rattachés à la brigade de lutte contre la délinquance juvénile, mais aussi aux commissariats et brigades des zones les plus touchées par le phénomène.

Diversifier les cibles

Des efforts doivent être faits pour intégrer les préoccupations liées au travail des enfants, dans les activités périodiques des institutions et structures, que sont les groupes religieux et les leaders traditionnels.

De la même manière, les employeurs peuvent être invités à contribuer activement à la création d'opportunités pour l'éducation des enfants. La diversification pourrait se décliner ainsi:

- **L'implication des enfants.** Ils peuvent être associés par exemple aux campagnes de plaidoyer. Ils peuvent appuyer les efforts de plaidoyer en prenant part à des discussions directes avec les politiciens. Ces actions peuvent être soutenues par une ONG ou être organisé par le parlement des Enfants. Les interventions peuvent se dérouler lors de sessions de l'Assemblée nationale ou du Conseil Economique et Social.
- **La création des clubs d'enfants** dans les écoles pour sensibiliser les autres enfants sur l'importance de la formation scolaire. Certains élèves en effet ne jugent pas

nécessaire de poursuivre une scolarité, d'obtenir des diplômes qui ne déboucheraient sur aucun emploi.

- **L'implication les parents** d'élèves en tant qu'acteurs dans la sensibilisation des populations cibles. Les parents sont responsables du bien-être de leurs enfants. Ils peuvent être des canaux efficaces dans le cadre de la promotion de l'éducation.
- **L'implication des employeurs.** Les employeurs des enfants notamment dans le transport sont impliqués dans la lutte contre la traite et l'exploitation des enfants. Il conviendrait de dupliquer cette pratique dans les autres secteurs d'activité. D'autres associations telles le groupement des menuisiers ou garagistes amis des enfants pourraient être suscitées par les agences d'exécution.

Améliorer le contenu des messages

Le défi qui se pose aux acteurs est l'élaboration d'un message efficace qui puisse permettre d'atteindre leurs objectifs. En clair, comment s'adresser aux populations de manière?

Voici quelques propositions:

- Mettre en exergue les avantages socio-économiques, voire politiques

Les populations concernées doivent être informées des bienfaits (bien-être de leurs enfants, santé physique et morale, retombées économiques pour les parents...).

Exemple: «si ton enfant sait lire et écrire, les acheteurs ne peuvent pas voler ton cacao».

Les enfants travailleurs seront sensibilisés sur les avantages de l'alphabétisation.

Exemple: «Tu veux gagner beaucoup d'argent pour aider ta famille? C'est une bonne chose. Mais si tu ne sais ni lire ni écrire qui va gérer tes biens? Tu dois accepter d'aller à l'école pour être autonome».

On remarquera que le ton utilisé dans ces exemples n'est point accusateur. Il s'agit de rassurer l'individu de l'inciter de manière subtile à ne voir que les avantages de la lutte contre le travail des enfants plutôt que de ne brandir que la menace de l'infirmité ou de la loi.

- Tenir compte de l'évolution de l'environnement socio-politique

Tout comme les gouvernements changent, leurs priorités et leur langage également.

Pour la sensibilisation dirigée à l'endroit des hommes politiques, il est utile de se renseigner sur l'administration courante pour concevoir les messages adaptés.

Ce conseil est aussi utile pour les populations bénéficiaires. En Côte d'Ivoire par exemple la décennie de crises qu'a traversé le pays a engendré une fracture

sociale que les autorités s'attellent à réparer par le biais de campagnes de sensibilisation sur la réconciliation²⁵.

Comme l'a souligné un représentant d'une ONG, il est nécessaire d'intégrer le thème de la réconciliation dans les messages destinés aux campagnes de lutte contre le travail. «Comment voulez-vous que les populations adhèrent à un programme d'action communautaire si elles sont divisées?» s'interroge-t-il.

- Traduire en langues nationales et vulgariser

La loi interdisant le travail des enfants et l'arrêté 009 MEMEASS/CAB du 19 janvier 2012 révisant l'arrêté n° 2250 du 14 mars 2005 relatif à liste des travaux dangereux interdits aux moins de 18 ans afin de la rendre accessible aux populations rurales.

Améliorer la formation

- Améliorer le contenu

Les agences internationales ou les agences d'exécution devraient tenir compte de certains paramètres dans le cadre de leurs activités de formation:

- éviter des termes techniques, incompréhensibles pour les auditeurs;
- éviter des présentations trop longues (plus d'une heure) au risque d'ennuyer les auditeurs;
- privilégier des échanges interactifs qui rendent la formation plus dynamique;
- intégrer une évaluation finale.

- Intégrer la question du genre

La question du genre est à prendre en compte dans la lutte contre le travail des enfants. En tant que mère, la femme est plus sensible aux questions de protection des enfants. De plus, elles sont pourvoyeuses et demandeuses en main d'œuvre dans le domaine des jeunes filles domestiques.

Les séminaires de formation pourront être organisés à l'intention des associations de femmes de tous les secteurs (politiques, sociales, économiques, religieux). Ces femmes seront à leur tour des canaux de sensibilisation pour leurs paires.

- Intégrer la communication

Inclure la communication dans les programmes de renforcement de capacités à l'endroit des différentes agences d'exécution ou groupements d'acteurs (police, organisations professionnelles...).

Des thèmes tels que la gestion de l'information dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants au niveau de la police avec un accent particulier sur le droit de réserve

²⁵ Ces campagnes sont pilotées par la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR).

propre à leur corporation, l'élaboration d'un plan de communication destinée aux agences d'exécution et aux organisations professionnelles.

Mettre en œuvre une stratégie au niveau des médias

Il ne suffit pas de créer des outils (affiche, brochure, spot média...) ou organiser des séminaires de formation à l'endroit des journalistes pour faire changer les comportements.

On remarque que malgré leur formation ou leur implication dans la lutte contre les PFTE (à travers le RICAE), les journalistes publient très peu d'articles sur le sujet.

Nous préconisons la mise en œuvre d'une véritable stratégie au niveau des médias.

Objectifs de l'utilisation des médias

- informer les cibles sur le bien-fondé de la lutte contre le travail des enfants;
- susciter l'intérêt et l'implication des populations dans la lutte contre le travail des enfants.

Afin d'atteindre les objectifs, nous proposons de:

- sélectionner un mix media optimal qui permettra de répondre aux objectifs précédemment définis;
- valoriser les messages clés des messages liés à la traite et les PFTE par la sélection des supports susceptibles d'apporter une véritable valeur ajoutée à leur expression;
- assurer une couverture efficace et progressive de la cible avec la répétition nécessaire et aux moments pertinents.

Sélection media

La télévision

Support de grande audience, la télévision permettra d'atteindre rapidement l'objectif visé.

Il s'agira de créer un espace dédié à la lutte contre le travail des enfants sur la 1^{ère} chaîne. Cependant, vu le coût élevé de la production et la diffusion d'émissions, les messages clés pourraient être diffusés sous la forme de bandes déroulantes pendant les émissions pour enfants WOZO, AHOUANÉY²⁶.

Ces émissions sont un excellent support pour faire la promotion de la lutte contre le travail des enfants car elles sont réalisées dans les villes et villages de Côte d'Ivoire.

²⁶ Ces émissions très prisées par les enfants voire les adultes sont produites et diffusées par la 1^{ère} chaîne de la RTI.

Le message de sensibilisation peut également être diffusé dans ces émissions à travers des sketches, ou des jeux de connaissance ou simplement par la voix du chef de village.

L'affichage

- **Le choix des images:** sortir des sentiers battus en proposant des images inédites. On constate en effet que les images représentent toujours des enfants en détresse. Pourquoi ne pas mettre en image les conséquences de la traite et des pires formes du travail des enfants? Pourquoi ne pas représenter d'images mettant en scène des adultes qui encouragent le travail des enfants (employeurs, proxénètes, métayers, etc.).
- **La conception du slogan:** le slogan doit être basé sur des messages positifs. Il doit refléter l'idéal recherché.

Les études

Elles doivent être actualisées à l'instar des rapports annuels édités par l'UNICEF sur la situation des enfants dans le monde.

Le bilan des activités des ONG peut servir à l'élaboration de rapports annuels. Il est question ici de rendre plus souple les procédures de collecte des informations et de mieux orienter les actions futures.

La conception d'un bulletin trimestriel de présentation sur les activités et résultats du programme dans les zones d'intervention

Ce bulletin essentiellement en version papier aura également une version électronique. Il devra présenter les avancées, les résultats, les succès mais aussi les difficultés rencontrées par les agences d'exécution. Il fera une large part à l'actualité des projets mais pourra aussi comporter pour chaque parution un dossier de fonds concernant la thématique de la lutte contre le travail des enfants. Dans le cadre de la démarche intégrée, une rubrique pourra être consacrée à l'actualité des autres acteurs.

Le contenu de ce bulletin sera alimenté par les informations fournies par les ONG (si le bulletin est édité par une agence internationale) ou par des points focaux désignés au sein des CLV (s'il s'agit d'un bulletin d'une ONG).

La radio

Pour mieux véhiculer les messages de sensibilisation, il importe de ne pas occulter les radios de proximité.

Il serait utile de disposer dans chaque radio d'un point focal formé aux thématiques du travail des enfants. Ces journalistes seront encouragés à produire des émissions périodiques (mensuel ou bimensuel).

Face à l'argument de la cherté des productions, il faudrait encourager les animateurs à faire preuve d'imagination dans le traitement du sujet afin de ne pas lasser le public.

Il serait judicieux d'encourager par exemple des émissions interactives qui sont un espace d'expression des populations sur le sujet, animer des jeux concours pendant lesquels seront distribués des gadgets fournis par les agences internationales.

La presse écrite

- Faire du lobbying auprès des responsables de rédaction afin de susciter l'implication des patrons de presse. A défaut, entretenir un contact permanent avec le Chef de Service société.
- Organiser des rencontres mensuelles avec la presse. Ces espaces doivent être de vrais espaces d'échange d'information. Non un espace de promotion d'une structure.
- Désigner des personnes ressources au sein des organisations de lutte contre le travail des enfants qui mettrait les informations nécessaires à la disposition des journalistes.
- Encourager une diversification des genres journalistiques. Exemple: aider le journaliste à trouver d'autres sujets qui pourraient faire l'objet d'une enquête sur le terrain.
- Récompenser les journalistes qui se sont illustrés dans la production qualitative et quantitative d'articles sur le travail des enfants. Il conviendrait pour ce faire qu'une revue de presse soit effectuée par les différentes organisations.
- Diffuser le bulletin d'information à l'ensemble des journalistes (presse écrite et audiovisuelle et aux partenaires du projet).

6.3. Conclusion

Depuis la découverte par l'opinion nationale et internationale de la traite et des PFTE à travers la presse dans les années 2000, des actions ont été menées et continuent de l'être avec plus ou moins de succès. On retiendra comme points positifs la prise de conscience des autorités ivoiriennes et des populations de l'existence du phénomène.

La très forte concentration des actions de sensibilisation au niveau de la cacaoculture comme le démontre la liste des actions entreprises par le Gouvernement et les agences nationales et internationale semble avoir donné de bons résultats. Les actions de plaidoyer des ONG et organisations internationales ont abouti à un renforcement du cadre juridique. On pourrait citer La Loi n° 2010-272 du 30 septembre 2010 portant interdiction de la traite et les pires formes de travail des enfants et l'arrêté 009 MEMEASS/CAB du 19 janvier 2012 révisant l'arrêté n° 2250 du 14 mars 2005 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans dans tous secteurs d'activité économique.

Les résultats sont aussi perceptibles à travers l'implication des autorités locales et les populations dans les comités locaux de vigilance.

Cependant, la persistance du phénomène incite à s'interroger sur l'efficacité des actions de communication en cours et envisager d'autres approches. L'analyse des actions de communication présente le diagnostic suivant:

- l'inexistence ou la non application de plans de communication;

- les agences d'exécution engagés sont tributaires des financements des organisations internationales et donc de leurs visions de la lutte contre le travail des enfants. La mobilisation des actions dans la cacaoculture le démontre bien;
- la conception des messages n'est pas toujours adaptée aux réalités sociales et culturelles des populations;
- les cibles sont restreintes car les acteurs s'adressent en priorité aux populations concernées par leurs programmes (le grand public les enfants travailleurs, etc. sont rarement pris en compte). Résultat: la portée des actions s'en trouve limitée;
- l'utilisation approximative des *mass-médias*. Ces médias sont des vecteurs puissants de sensibilisation de par la force de leur impact sur les populations. Malheureusement;
- les moments de sensibilisation ont trait aux évènements de commémoration de la lutte contre le travail des enfants et de la journée de l'enfant africain;
- l'absence d'indicateurs de suivi et évaluation qui devrait être pris en compte dans la stratégie de communication et devrait permettre de mesurer l'impact des actions entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants.

Pour plus d'efficacité des actions de communication, il importe de capitaliser l'existant car même si elle ne s'inscrit pas dans une démarche conventionnelle, la stratégie adoptée par les différentes organisations a permis d'atteindre des résultats. Il s'agit donc de l'améliorer aux niveaux structurel et opérationnel.

Au niveau structurel, il s'agira d'identifier une personne ressource chargée de piloter les actions de communication. Au niveau opérationnel, il importe de rappeler que la mise en œuvre d'une stratégie de communication obéit à une démarche scientifique qui intègre:

- une analyse scrupuleuse de la situation;
- une définition claire des objectifs de communication;
- une segmentation efficace de la cible;
- un choix judicieux des canaux et supports de communication;
- la prise en compte du volet suivi et évaluation.

Cette dernière étape est cruciale dans le processus car elle permet de tirer des enseignements des actions entreprises sur le terrain, et ainsi toujours améliorer les interventions. Elle est aussi un moyen de mesurer l'évolution des connaissances et des comportements des publics ciblés.

En définitive, la communication est un élément clé pour l'optimisation des programmes réalisés dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants. Les différents acteurs devront sortir des sentiers battus, être créatifs et réactifs pour mobiliser davantage autour de la question du travail des enfants.

Bibliographie

- BIT (2004). *Le travail des enfants, un manuel à l'usage des étudiants*.
- CNLTE, *Situation du travail des enfants en Côte d'Ivoire*.
- COLLET, Henri (2004). *Communiquer, pourquoi, comment?* Paris, Cridec, 608 p.
- FAO (2002). *Processus d'élaboration d'une stratégie de communication multimédia pour le développement*.
- Gouvernement de Côte d'Ivoire. *Plan d'action national 2012-2014 de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants*, mars 2012.
- ICI – CSAO – OCDE (2011). *Les bonnes pratiques émergentes de la lutte contre les pires formes du travail des enfants dans les communautés de producteurs de cacao de l'Afrique de l'Ouest*.
- INS (2005). *Enquête sur le travail des enfants en Côte d'Ivoire*.
- INS – BIT (2010). *Le travail des enfants en Côte d'Ivoire, à partir des données de l'Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages (ENV) 2008*, Abidjan, août 2010.
- OCDE (2009). *Travail des enfants, dans les plantations ouest africaines de cacao, Etude documentaire*, février 2009.
- BIT-IPEC (2008). *SCREAM, module spécial sur le VIH SIDA et le travail des enfants*.
- BIT-IPEC (2010). *Tous unis contre le travail des enfants, rapport inter agence en vue de la conférence mondiale sur le travail des enfants de la Haye 2010*, mai 2010.
- Plan Mali (2001). *Etude préalable à la campagne radiophonique sur les droits des enfants*, Bamako, juin 2001.
- PROSAF/DDSP *Le Curriculum de formation en communication pour le changement de comportement (CCC)*.
- RICAE, la charte du RICAE.
- Service autonome de la lutte contre le travail des enfants (SALTE) (2011). *Système de suivi du travail des enfants, rapport de Février 2009 - Novembre 2011*.
- UNICEF (2012). *La situation des enfants dans le monde 2012. Les enfants dans un monde urbain*.

Annexe 1: Tableau récapitulatif des techniques et outils de communication de quelques acteurs

	DLTE (ex SALT)	BICE	RICAE	FSL
Cibles	1. Enfants 2. Adultes 3. ONG 4. Partenaires au développement 5. Institutions étatiques 6. Grand public	1. Jeunes filles domestiques 2. Employeurs 3. Grand public 4. ONG 5. Enfants en difficulté avec la loi	1. Journalistes 2. Enfants 3. Adultes 4. Grand public 5. ONG	1. Enfants 2. Adultes 3. ONG 4. Partenaires au développement 5. Institutions étatiques 6. Grand public
Techniques	1. Focus group 2. Visite à domicile 3. Consommation de masse 4. Formation	1. Distribution de prospectus à domicile 2. Focus group 3. Visite à domicile 4. Création de centres d'écoute et de prise en charge 5. Communication de masse (animation périodique d'une émission radio et télé) 6. Formation 7. Publication d'ouvrage (les petites bonnes)	1. Formation 2. Rencontres périodiques 3. Focus group	1. Focus group 2. Visite à domicile 3. Formation 4. Théâtre
Outils	1. Affiches 2. Médias (radio de proximité, presse écrite, télé) 3. Animations foraines	1. Prospectus. 2. Affiches 3. Supports vidéo (CD) 4. Radio de proximité 5. Ouvrages	1. Radio 2. Presse écrite 3. Charte	1. Boîte à image 2. Cartographie corporelle 3. Calendriers

	ASA	UNICEF	BIT	ICI
Cibles	1. Enfants 2. Adultes 3. Associations 4. Agents de développement 5. Institutions étatiques 6. Grand public 7. Communautés	1. Tous les enfants 2. Employeurs 3. Grand public 4. ONG 5. Les journalistes 6. Institutions nationales 7. Associations 8. Agents de développement 9. Communautés	1. Les enfants 2. Employeurs 3. Grand public 4. ONG 5. Les journalistes. 6. Associations 7. Institutions nationales 8. Agents de développement 9. Communautés	1. Les enfants 2. Employeurs 3. Grand public 4. ONG 5. Les journalistes 6. Associations 7. Institutions nationales 8. Agents de développement communautés
Techniques	1. Focus group 2. Visite à domiciles 3. Communication de masse 4. Formation 5. Partenariat radio de proximité 6. Affichage 7. Réunions	1. Publication d'ouvrage (rapports annuels sur le travail des enfants) 2. Partenariat radio de proximité 3. Sponsoring 4. Formation 5. Réunions	1. Publication d'ouvrage (SCREAM) 2. Sponsoring 3. Formation 4. Réunions	1. Formation 2. Communication de masse 3. Réunions

	ASA	UNICEF	BIT	ICI
Outils	1. Boîte à image 2. Radio de proximité 3. Presse écrite 4. Site web	1. Prospectus 2. Affiches 3. Supports vidéo (CD) 4. Radio de proximité 5. Presse écrite 6. Presse audiovisuelle 7. Gadgets (tee-shirts) 8. Site internet	1. Boîte à image (SCREAM) 2. Presse écrite 3. Presse audiovisuelle 4. Supports vidéo 5. Gadgets 6. Site internet (OIT)	1. Boîte à image 2. Presse écrite 3. Presse audiovisuelle 4. Gadgets 5. Site internet

Côte d'Ivoire: Pires formes de travail des enfants - Les journalistes révisent leurs connaissances

Par Coulibaly Zié Oumar, 12 Juin 2012 – Extrait de «Notre Voie»

Les journalistes et animateurs ont achevé 3 jours de formation (du 6 au 8 juin à Bassam) sur les pires formes de travail des enfants en Côte d'Ivoire à l'initiative du Bureau international du Travail (BIT), avec la collaboration du Réseau ivoirien des communicateurs amis des enfants (RICAE).

Les journalistes, grâce aux communications de Boa Bi Sémien, directeur de International projet cacao (IPC), un projet du Bureau international du Travail (BIT), de M. N'Guettia Martin, directeur de la lutte contre le travail des enfants, Lalaina Razafindrakoto à Ipc au Ghana, M. Michel Amani, ingénieur statisticien à l'Institut national de la statistique (INS), Dr. N'Guessan Joseph, spécialiste de la santé au travail, Mme Gbongué Ange et de M. Sigui Hyacinthe (BIT) et d'autres orateurs, ont pu réajuster leurs connaissances sur le travail des enfants et ses pires formes.

Lutte contre le travail des enfants dans la cacaoculture: Une nouvelle approche expérimentée

Publié le samedi 7 janvier 2012 – Extrait de «Le Patriote»

Aux grands maux les grands remèdes. Une nouvelle approche dans la lutte contre le travail des enfants dans la cacaoculture est à l'ordre du jour. L'approche intégrée à la base, est désormais le schéma directeur du BIT (Bureau international du Travail) pour éradiquer ce fléau. Elle consiste à faire de cette lutte, un processus intégré dans les stratégies globales locales et nationales. Afin de promouvoir le nouveau concept, le BIT a organisé du 21 au 23 décembre 2011, à Grand-Bassam, un atelier à l'attention des représentants syndicaux, des organisations communautaires locales, des ONG engagées dans cette lutte et des sous-préfets. Il s'agissait pour l'institution d'identifier les besoins pour un renforcement des capacités des partenaires et acteurs. Le représentant du BIT, Boua Bi Sémien Honoré a expliqué aux participants qu'il fallait désormais que les communautés de base, notamment les paysans, se sentent concernés par la lutte. Et les gouvernements doivent instaurer un dialogue social entre employeurs et travailleurs. Car les plantations sont aujourd'hui des industries qui génèrent beaucoup de ressources financières. «Les travailleurs ont donc des droits», a-t-il indiqué. L'objectif de l'atelier: concevoir et mettre en œuvre des programmes d'actions en vue d'éliminer ce fléau dans les communautés.

Annexe 3: Résultats enquêtés CAP

Connaissance, Attitude et Pratique (CAP) des enquêtés sur la problématique des PFTE en milieu urbain

CAP 1. Perception des enquêtés sur la notion d'enfant

Définition selon le critère âge	Effectifs	Pourcentages (%)	Fréquences cumulées
Moins de 5 ans	24	16	16
Moins de 10 ans	46	30,66666667	46,66666667
Moins de 18 ans	55	36,66666667	83,33333333
Sans réponse	25	16,66666667	100
TOTAL	150	100	

Seulement 36 pour cent des enfants enquêtés ont une parfaite connaissance de la notion d'enfants. Au niveau rural, 62 pour cent des enfants ont connaissance de l'âge d'un enfant. Cela est certainement dû à l'impact de la sensibilisation de l'ONG présente dans la localité.

CAP/2.a: Connaissance des enquêtés sur la dangerosité des travaux effectués

	Effectifs	Pourcentages (%)	Fréquences cumulées
Oui	90	60	60
Non	54	36	96
Sans réponse	6	4	100
TOTAL	150	100	

60 pour cent des enfants vulnérables ou impliqués ont conscience de la dangerosité des travaux effectués.

CAP/2.b: Profil des enquêtés

Si oui, connaissez-vous les raisons pour lesquelles, les travaux (activités) que vous effectuez sont interdits aux enfants?		Porteurs de charges (bagages)	Aides- garagistes (mécaniciens)	Vendeurs ambulants	Menuisiers/ ferronniers/ ferrailleurs	Domestiques (servantes)	Apprentis gbaka/coxers	Enfants en situation de travail dans la cacaoculture	Effectif total	%
	1. Raison de sécurité	1	2	2	9	0	6	16	36	40
	2. Incapacité physique	2	2	0	2	0	0	12	18	20
	3. Raison de minorité (dépendance à l'égard des parents)	0	0	0	0	1	0	6	7	7,77777778
	4. Ignorance des lois et règlements en vigueur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	5. Droit à l'éducation et à l'épanouissement moral	3	1	0	1	1	0	16	22	24,44444444
	6. Autre raisons	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	7. Sans réponse	1	1	1	3	1	0	0	7	7,77777778
TOTAL	Effectifs	7	6	3	15	3	6	50	90	100
	%	7,77777778	6,66666667	3,33333333	16,66666667	3,33333333	6,66666667	55,55555556	100	

Parmi ceux qui sont conscients de la dangerosité des travaux effectués, 40 pour cent évoquent des raisons de sécurité, 20 pour cent des enquêtés évoquent plutôt leur incapacité physique à exercer, tandis que 25 pour cent mentionnent le droit à l'éducation et à l'épanouissement des enfants.

CAP/ 5: Connaissance de l'enquête des types de travaux listés dangereux

Pouvez-vous citer des travaux dangereux interdits aux enfants aussi bien en ville que dans les campagnes ?		Porteurs de charges (bagages)	Aides-garagistes (mécaniciens)	Vendeurs ambulants	Menuisiers/ Ferronniers/ ferrailleurs	Jeunes filles domestiques (servantes)	Apprentis-gbaka/ Coxers	Enfants vulnérables ou en situation de travail dans la cacaoculture	Effectif total	%
	1. Abattage des arbres	1	1	1	1	1	0	1	6	4
	2. Manipulation ou inhalation de produits chimiques	2	4	3	2	4	0	5	20	13,33333333
	3. Brûlage des champs	2	1	1	0	2	0	2	8	5,33333333
	4. Port de charges lourdes	5	5	1	8	5	1	2	27	18
	5. Maniement d'objet tranchant	1	0	2	5	0	1	10	19	12,66666667
	6. Exercice de l'activité d'apprenti de transport commun	1	2	5	4	0	5	0	17	11,33333333
	7. Abattage des arbres, manipulation ou inhalation de produits chimiques, brûlage des champs, port de charges lourdes.	0	0	0	0	0	0	30	30	45
	8. Sans réponse (NSP)	4	3	6	1	6	3	0	23	15,33333333
TOTAL	Effectifs	16	16	19	21	18	10	50	150	125
	%	10,66666667	10,66666667	12,66666667	14	12	6,66666667	33,33333333	100	

Le port de charges lourdes (18 pour cent), l'exercice de l'activité d'apprenti de transport en commun (11,33 pour cent), la manipulation de produits chimiques (13,33 pour cent) et le maniement de la machette (12,66) composent l'essentiel des travaux dangereux reconnus par les enfants enquêtés. Les aides ferrailleurs et aides-ferronniers sont le plus souvent amenés à transporter les objets ferreux. Les apprentis-gbaka sont quotidiennement exposés au risque de chute. Tandis que les aides garagistes (mécaniciens) manipulent le plus souvent les lubrifiants et acides de batteries. En tout état de cause, les enquêtés sont exposés aux accidents liés à l'exercice de travaux dangereux. De même, il faut relever que 45 pour cent des enfants en milieu rural connaissent mieux les dangers liés aux TE. Cela se justifie par la forte concentration des messages de sensibilisation dans les zones de forte production du cacao.

SIB/1.a: Audience de toucher ou d'entendre du message de sensibilisation

Avez-vous entendu parler de sensibilisation contre le travail des enfants dans certaines activités telles que, la cacao-culture, la mécanique, les travaux domestiques et le transport?	Effectifs			Pourcentages (%)	Fréquences cumulées
	Oui	104	68,42105263	68,42105263	
	Non	48	31,57894737	100	
	TOTAL	152	100		

68,42 pour cent des enfants soumis à l'enquête ont été touchés par les messages de sensibilisation sur les travaux dangereux parmi ceux-ci 82 pour cent proviennent du milieu rural.

Annexe 4: Les propositions des enquêtes

Selon vous- qu'est -ce qu'il y a lieu de faire pour permettre à tous les enfants de savoir que certains travaux leur sont interdits

Propositions faites par les enquêtés	Renforcer la sensibilisation à travers les média particulièrement la télé et une sensibilisation de proximité (porte à porte).	Favoriser la scolarisation de tous les enfants et ainsi contribuer efficacement à la protection des enfants.	Assister les familles démunies (financièrement et socialement) pour prévenir une implication des enfants dans les travaux interdits aux mineurs.	Sensibiliser les poches de résistance à la sensibilisation, ou à défaut punir les personnes réfractaires au changement de comportement à l'égard du travail des enfants.
---	--	--	--	--

Sensibilisation à travers les medias (précisez le type de media et l'émission dans le cadre de l'audio- visuel)

Télévision	Emissions proposées	Wozo vacances	Awané	Journal télévisé
-------------------	---------------------	---------------	-------	------------------